



SUIVI DU VOLET PRÉVENTION, GESTION DES DÉCHETS DU SRADDET HAUTS-DE-FRANCE

SITUATION, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Mars 2023

#HDF20202040



Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Synthèse des tendances et chiffres clés.....	4
3	Contexte et éléments de méthode	5
3.1	L'actualisation du volet déchets du SRADDET.....	5
3.2	la création d'un observatoire déchets matières ODEMA.....	6
3.3	La dynamique partenariale autour de la CCPGD : les travaux des groupes techniques	8
3.4	Les méthodologies et points de vigilance :	9
3.4.1	Disponibilité de la donnée déchets et matières issus des DMA en région Hauts-de-France	9
3.4.2	DAE	9
3.4.3	Déchets BTP.....	11
4	Suivi de la mise en œuvre du volet prévention, gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du SRADDET	11
4.1	Données générales et contexte	11
4.1.1	Compétences régionales en matière de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés - DMA	12
4.1.2	Compétences régionales en matière de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés -DMA	14
4.2	La prévention des DMA.....	15
4.2.1	Déploiement des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA et des recycleries ressourceries.....	15
4.2.2	Territoires en tarification incitative.....	16
4.2.3	Déploiement du tri à la source des biodéchets.....	18
4.3	Indicateurs de la collecte des DMA.....	18
4.3.1	Evolution des modes de collecte des DMA	18
4.3.2	Evolution des collectes séparées.....	18
4.3.3	Evolution des collectes en déchetteries.....	19
4.4	Indicateurs du traitement des DMA.....	20
4.5	Données REP.....	21
5	Suivi de la mise en œuvre du volet prévention, gestion des Déchets d'activités économiques (DAE) du SRADDET, hors déchets du BTP.....	25
5.1	Indicateurs de production des DAE.....	25
5.2	Indicateurs du traitement des DAE	25
5.3	Données REP.....	27
6	Suivi de la mise en œuvre du volet prévention, gestion des Déchets du BTP du SRADDET	32
6.1	Indicateurs de production des Déchets BTP	32

6.2	Indicateurs du traitement des Déchets BTP	33
6.3	Point sur la mise en place de la REP PMCB en Hauts-de-France.....	34
7	Suivi des installations de gestion des déchets faisant l'objet d'une règle de planification du volet déchets du SRADDET	37
7.1	ISDND - Installation de Stockage de déchets Non Dangereux	38
7.2	CVE : Centre de Valorisation Energétique	46
7.3	CSR : Combustible Solide de Récupération	47
7.3.1	Valorisation énergétique en Cimenterie	47
7.3.2	Les unités de préparation de Combustibles Solides de Récupération.....	48
7.4	Installation de gestion des déchets organiques issus des DMA.....	49
7.4.1	Plateformes de compostage acceptant des déchets issus des DMA	49
7.4.2	Unités de méthanisation acceptant des DMA.....	49
7.5	Evolution des centres de tri DMA dans le contexte de la généralisation de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique	49
7.5.1	Centres de tri en extension de consignes de tri en Région Hauts-de-France	49
7.5.2	Centres de tri en Extension de consignes de tri en projet	50
8	Liste des installations de gestion des déchets autorisées, enregistrées ou ayant un récépissé de déclaration depuis le rapport annuel de suivi 2021.....	51

1 Introduction

Ce rapport présente les éléments relatifs à la **mise en œuvre générale** du volet déchets du SRADDET depuis le précédent rapport présenté en janvier 2021. Ces éléments s'articulent autour :

- du **suivi des indicateurs** définis par le plan sur la prévention, la valorisation et la gestion des différentes catégories de déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets des activités économiques, déchets du BTP),
- et du **recensement des installations** de gestion des déchets autorisées, enregistrées ou ayant un récépissé de déclaration depuis l'approbation du plan.

L'observatoire déchets matières des Hauts-de-France, créé en mars 2022 et encore en phase de structuration de ses outils de collecte et traitement des données, n'a pas pu contribuer à la construction de ce rapport. Celui-ci s'appuie donc principalement sur l'analyse des bases de données SINOE et IREP et sur les données communiquées par les différents acteurs (notamment les éco-organismes).

Les données utilisées sont celles disponibles en 2022 et peuvent concerner les années 2019 à 2021 en fonction des thématiques.

Ce rapport a été rédigé par la Région Hauts-de-France avec l'appui de la DREAL Hauts-de France et de l'ADEME (données d'observation SINOE, partages de ressources méthodologiques et retours d'expériences).

2 Synthèse des tendances et chiffres clés

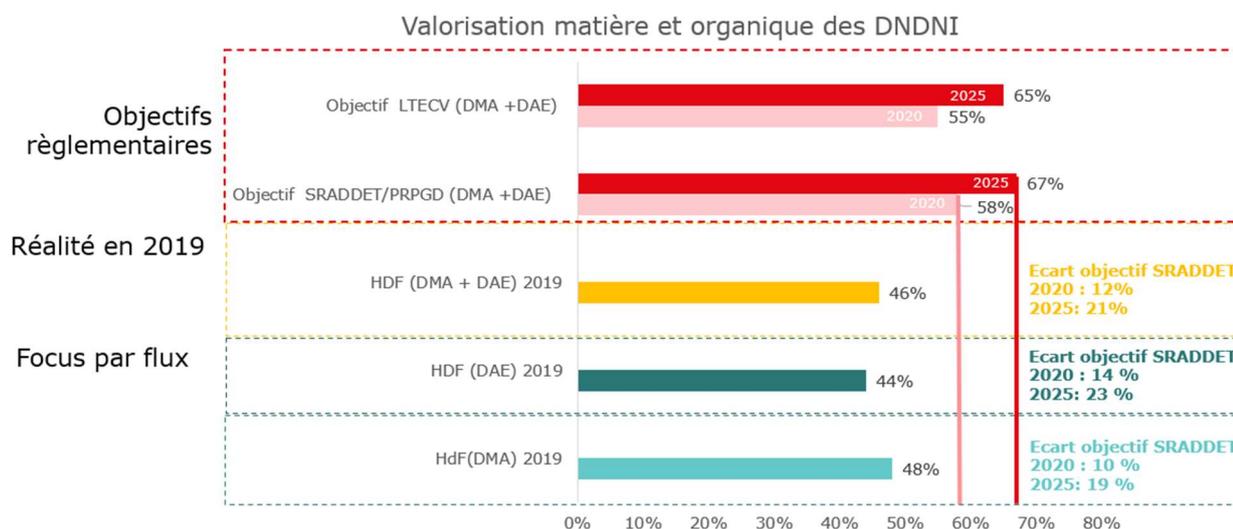
En 2019, les quantités de déchets produites en Hauts de France en 2019 sont :

19 millions de tonnes produites	63% provenant des DBTP	58% des DI, 36% de DNDNI, 6% de DD	0,93 millions de tonnes exportées	0,84 millions de tonnes importées
---------------------------------	------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Flux	DNDNI	DI	DD	Total
DMA	3 172 361	397 038	44 042	3 613 441
DAE hors BTP, hors coproduits	2 530 306	16 405	746 447	3 293 158
DBTP	1 120 000	10 509 000	343 000	11 972 000
TOTAL	6 822 667	10 922 443	1 133 489	18 878 599

La quantité des **déchets ménagers et assimilés** produite par habitant est de 602 kg/hab. (583 kg/hab. au niveau national). Bien que la région n'atteigne pas l'objectif de réduction fixé au niveau national de 10% (par rapport à 2010), la production a baissé de 5% depuis 2011 (-1% au niveau national). Ainsi, la tendance est à la hausse vers un meilleur **tri et une valorisation matière et organique** des déchets ménagers et assimilés au détriment du stockage.

Au contraire, les tonnages des **déchets d'activités économiques** stagnent et ceux orientés en **valorisation matière et organique** se réduisent alors qu'ils doivent être quasiment doublés pour atteindre les objectifs fixés par la LTECV et le volet déchets du SRADDET. Une grande partie du flux de DAE est encore orientée vers le stockage pesant sur l'atteinte des objectifs réglementaires de réduction du stockage. La tendance à la baisse des **quantités admises en ISDND**, observée depuis 2016, a stagné en 2020 et reste donc à un point de vigilance.



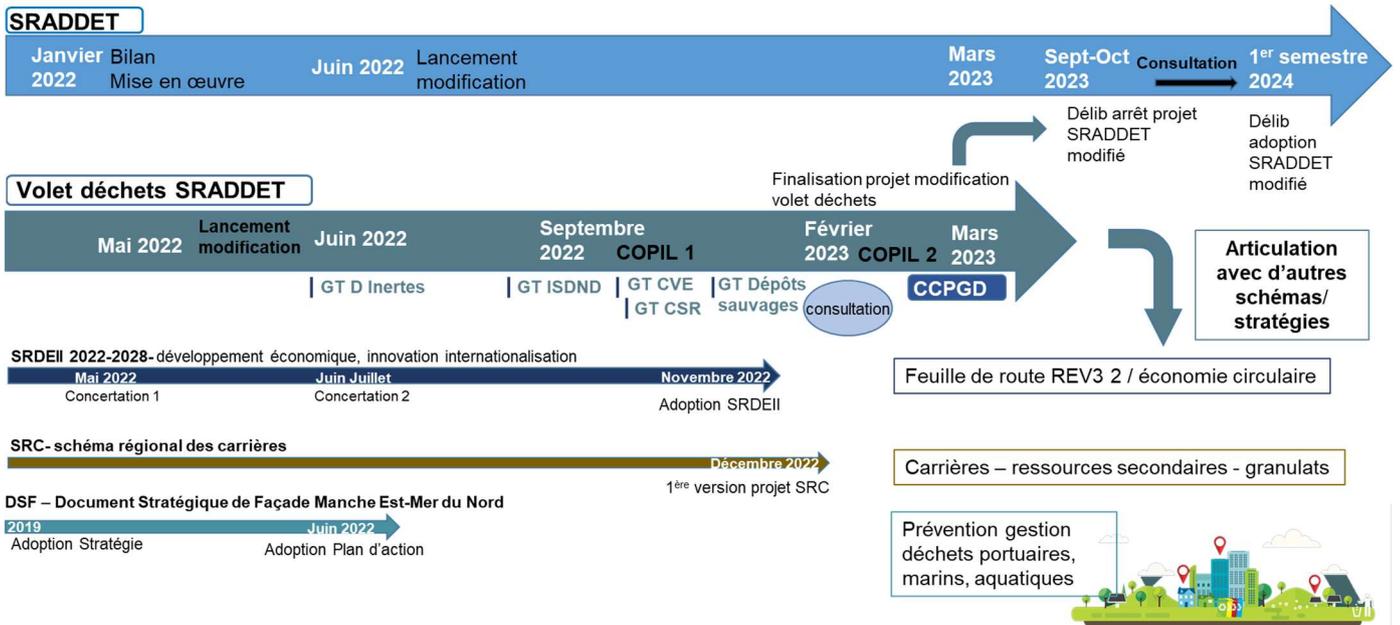
Pour assurer la déclinaison des objectifs législatifs nationaux, les politiques de prévention des déchets des collectivités mais aussi des entreprises doivent être renforcées, car à ce jour elles sont insuffisamment généralisées.

Le taux de **valorisation énergétique** des DMA (ND NI) résiduels représente 65% contre 48% pour les DAE ND NI. Ce flux DAE reste donc prioritaire dans la réflexion de mieux valoriser les DNDNI ne pouvant pas être dirigés vers la valorisation matière ou organique.

3 Contexte et éléments de méthode

3.1 L'ACTUALISATION DU VOLET DECHETS DU SRADDET

Depuis mai 2022, la Région conduit les travaux d'actualisation du volet déchets du SRADDET afin d'intégrer à la planification les nouveaux objectifs règlementaires, principalement ceux de la loi Anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).



9 réunions techniques, une enquête régionale et une consultation en ligne se sont tenues entre mai 2022 et février 2023 pour construire le projet de modification du volet déchets du SRADDET présenté en CCPGD du 24 mars 2023.



3.2 LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE DECHETS MATIERES ODEMA

Créé par l'État et la Région Hauts-de-France, l'Observatoire déchets-matières (Odema) est l'aboutissement de l'étude de préfiguration menée par la Région Hauts-de-France en 2020-2021. Son portage et son animation ont été confiés au Cerdd (Centre ressources du Développement Durable) compte tenu de son approche systémique du développement durable, de sa connaissance des acteurs régionaux et de son expérience d'observation via l'Observatoire climat qu'il porte depuis 2012.



Cet observatoire partenarial va permettre de faire un état des lieux de déchets et des matières, d'étudier les pressions du modèle économique régional s'y appliquant et enfin de mettre en avant les réponses apportées par les acteurs régionaux.

L'Odema est le premier outil d'observation et de suivi sur les thématiques déchets et matières au service des acteurs des Hauts-de-France qui permettra de compléter le panel des actions menées sur ce vaste sujet.

Afin de renforcer la dynamique d'économie circulaire des Hauts-de-France, les membres fondateurs (État, Région Hauts-de-France, ADEME, Cerdd) ont élargi l'observation aux « matières » issues des déchets, ainsi qu'à leurs flux régionaux.

Les principaux objectifs transversaux de l'Odema sont :

- Apporter une connaissance transversale du gisement « déchet » et des impacts « matière » du modèle de développement régional ;
- Produire des indicateurs permettant d'outiller la prise de décision des politiques publiques ;
- Porter à connaissance les bonnes expériences et réponses afin de les essaimer en région Hauts-de-France et de soutenir les dynamiques de transition générale.

Afin d'y répondre, les membres fondateurs se répartissent les missions suivantes, en prenant soin de s'articuler avec les acteurs, outils et dispositifs existants :

- Collecter, fiabiliser et analyser des données ;
- Diffusion et valorisation des résultats ;
- Animation des réseaux, de la gouvernance, de la concertation et de la connaissance.

Les thématiques concernées par les travaux de l'Odema sont les suivantes : déchets ménagers assimilés (DMA), déchets d'activités économiques (DAE), déchets dangereux (DD), bâtiments travaux publics (BTP), déchets non dangereux (DND), biodéchets... D'autres feront l'objet d'études spécifiques: filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), filières d'intérêts au niveau régional (plastiques, terres rares et métaux stratégiques, sédiments, textiles), etc. Il est à noter que la partie relative au BTP est confiée à la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC).

Un des enjeux de l'Odema et de ses partenaires est d'éviter la sursollicitation des acteurs producteurs ou détenteurs de la donnée. C'est pourquoi l'Observatoire a comme mission de centraliser l'ensemble des données régionales existantes en s'appuyant sur les dispositifs, outils et acteurs existants. Ce travail de coordination et d'articulation permet d'identifier les données manquantes et d'analyser de façon transversale les différents types de déchets.

L'Odema a été officiellement lancé le 2 mars 2022 à Lille lors du premier comité des partenaires de l'Observatoire. Cette instance annuelle qui a un rôle consultatif, réunit l'ensemble des signataires de sa charte et plus largement le réseau des acteurs déchets-matières de la région.

Réalisations et perspectives

Le lancement de l'Odema et sa structuration ont marqué l'année 2022, tant du point de vue technique que de la mise en place de la gouvernance.

- Un travail conséquent et robuste a permis d'affiner la liste d'indicateurs pressentis issue de l'étude de préfiguration et de questionner sa pertinence au vu des données sources disponibles, des méthodologies de production existantes, des doublons identifiés et de leur cohérence vis-à-vis des objectifs d'observation propres à l'Odema ou issus du SRADDET notamment. Pour chaque indicateur caractérisant un type de déchet rentrant dans le

périmètre d'observation de l'Odema, un référentiel méthodologique est en cours de construction. Celui-ci permet de rappeler le contexte réglementaire, les objectifs suivis ainsi que l'ensemble du cheminement aboutissant à l'indicateur.

- La construction du Système de Gestion de Bases de Données (SGBD) est toujours en cours début 2023. L'Odema travaille à croiser des bases de données sources, comme BDRep et Sinoé qui ont chacune leur propre nomenclature.
- Pour les déchets ménagers et assimilés (DMA), les données sont présentes sur l'outil Sinoé. L'Odema reprendra la mission d'enquête et traitement à partir de 2025 et travaille pour l'instant à la collecte des séries de données et indicateurs afin de faciliter leur mise à disposition.
- Pour les données des déchets d'activités économiques (DAE), un groupe de travail piloté par le Cerdd devrait se mettre en place en 2023 pour définir le périmètre d'observation de l'Odema sur cette thématique, dresser un état des lieux des guides et méthodologies existantes afin de permettre une production des premiers chiffres. Un travail sur l'observation de la matière via l'observation des filières REP et l'intégration des groupes de travail Rev3 (filières régionales à enjeu) sera également lancé.
- Les données des déchets de la Construction, du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) sont collectées, traitées et interprétées par la CERC. Les indicateurs issus de ces travaux seront relayés par l'Odema afin de permettre une analyse transversale des déchets et des matières en Hauts-de-France.
- En 2022 l'Odema a produit :
 - Une lettre d'actualité
 - Un dossier bibliographique regroupant notamment des définitions, le cadre réglementaire, des concepts ainsi qu'un glossaire

3.3 LA DYNAMIQUE PARTENARIALE AUTOUR DE LA CCPGD : LES TRAVAUX DES GROUPES TECHNIQUES

Les groupes techniques se sont tenus en 2022 sur les thématiques suivantes qui ont aussi permis de contribuer aux travaux de modification du volet déchets du SRADDET :

- Déchets dangereux : élaboration de tables producteurs et installations visant à réaliser un bilan des déchets dangereux produits et importés dans les Hauts-de-France.
- Valorisation énergétique : performance énergétique des CVE (nature de l'énergie) et comparatif des filières haut PCI en CVE / four spécifique CSR
- Stockage des déchets non dangereux : suivi des capacités annuelles autorisées et quantités admises en ISDND ; prospective au regard des nouveaux objectifs de valorisation énergétique et des projets de prolongation de sites.
- Valorisation organique : évolutions des installations TMB
- Réunion dépôts sauvages : résultats de l'enquête régionale sur les actions mises en œuvre par les acteurs du territoire pour prévenir et lutter contre les dépôts sauvages – retour d'expériences et formation synthétique sur la gestion de cette problématique.

3.4 LES METHODOLOGIES ET POINTS DE VIGILANCE :

3.4.1 Disponibilité de la donnée déchets et matières issus des DMA en région Hauts-de-France

Concernant les données DMA, c'est la plateforme SINOE gérée par l'ADEME qui reste la référence régionale en matière de d'indicateurs en attendant sa refonte et le transfert des enquêtes auprès de l'ODEMA.

Les données présentées ci-après sont issues en partie de l'étude d'actualisation du volet déchets du SRADDET.

Les DMA - déchets ménagers et assimilés correspondent à l'ensemble des déchets collectés par les Services Publics de Gestion des Déchets des collectivités. Ils comprennent les ordures ménagères, les collectes sélectives, les collectes en déchetteries, les points d'apport volontaire, les déchets des marchés et de certains commerces, artisans ou administrations. Ils concernent également le ramassage des dépôts sauvages. Les OMA - ordures ménagères et Assimilés correspondent aux ordures ménagères résiduelles et à l'ensemble des collectes sélectives.

Les données disponibles sur ces thématiques issues de la plateforme SINOé et reprises dans le cadre de l'actualisation du volet déchets du SRADDET relèvent d'enquêtes ou d'études menées par l'ADEME.

De façon générale elles concernent de nombreux types de déchets et d'informations disponibles :

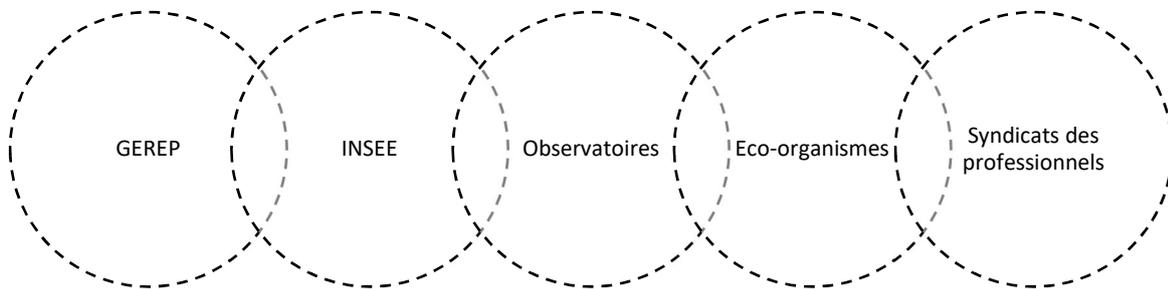
- La connaissance des collectivités qui ont une compétence collecte ou traitement des déchets
- Les flux collectés par les collectivités (collectes des Ordures Ménagères Résiduelles, collectes sélectives et déchetteries). Les données disponibles se réfèrent aux années impaires depuis 2005 au niveau national.
- Les flux éliminés dans les ITOM (Installations de Traitement des Ordures Ménagères et assimilés).

3.4.2 DAE

Au niveau national, les gisements de déchets des activités économiques sont suivis de façon très disparate. Selon les observatoires, ils peuvent être estimés à l'aide d'approches théoriques par ratio, d'approches de terrain par enquêtes, par exploitation de bases de données de déclaration de gros producteurs, par observation des déchets entrants en installations, voire une combinaison de ces différentes méthodes :

- La réglementation prévoit à l'échelle nationale une traçabilité des gisements et une consolidation de ceux-ci pour certaines catégories de producteurs ainsi que pour les exploitants d'installations de gestion de déchets. La base de données **BDREP / GEREP**, administrée par le Ministère et les DREAL, est une source d'information plus ou moins précise selon les flux considérés.
- Certains organismes, comme **l'INSEE, les éco-organismes ou des syndicats de professionnels** fournissent des données sur les déchets industriels et commerciaux, ou les déchets dangereux notamment.

- Certains observatoires régionaux synthétisent des informations précieuses via la réalisation d'**enquêtes**, et sont informés du développement des activités de gestion des déchets sur leur territoire (création d'installations notamment).



Tous les observateurs s'accordent pourtant sur le fait que cette traçabilité est imparfaite pour les déchets non dangereux non inertes non ménagers, et notamment pour les flux entrants en centres de tri comme les matériaux valorisables qui rentrent dans un circuit de négoce ; les flux sont très mal connus, ce qui complexifie les approches dès lors qu'on considère une maille géographique plus fine qu'une échelle nationale voir régionale.

Pour donner suite à la volonté des observatoires régionaux existants de s'accorder sur les définitions et d'avoir accès à des méthodes de calcul d'indicateurs homogènes sur les DAE, l'ADEME nationale a réalisé un guide proposant des outils et des méthodes de calcul et de suivi des DAE.

Si cette méthode est aujourd'hui stabilisée, elle reste encore difficile à mettre en œuvre pour des raisons notamment de disponibilité et de secrets statistiques liés aux données, ou encore de concordance de méthode d'observation et de consignation de l'information (selon les bases de données, les installations peuvent être identifiées soit par leur SIRET, un code GIDIC, un code SINOE, non concordants...).



Dans ce contexte, les méthodes d'estimation utilisées pour l'élaboration du PRPGD ne sont pas totalement similaires à celles pour l'actualisation du volet déchets du SRADDET et le présent rapport de suivi.

PRPGD 2015	Rapport de suivi 2023 et Actualisation SRADDET 2019
Sources utilisées	
Sources diverses / estimation réalisée pour le PRPGD <i>EUROSTAT (données nationales non régionalisées)</i> <i>Méthode ORDECO / CCI Toulouse / CMA Haute Garonne</i> <i>Méthode EGIDA (artisanat) du CNIDEP et CMA Meurthe et Moselle</i>	Source unique : GEREP 2019 GEREP production (> 2000 T/an DND et 2t DD) –données précises mais couverture partielle GEREP traitement – couverture partielle des installations (centres de tri et installations recyclage exclus)

<p>GEREP production (> 2000 T/an DND et 2t DD) –données précises mais couverture partielle</p> <p>GEREP traitement- couverture partielle des installations (centres de tri et installations recyclage exclus)</p>	
<p>Périmètre pris en compte dans l'estimation</p>	
<p>Hors DBTP</p>	
<p>hors DD (comptabilisés par ailleurs pour avoir une vision globale car les filières sont spécifiques et éviter les doubles comptes)</p>	
<p>hors activités de traitement des déchets</p>	<p>/</p>
<p>Distinguer les coproduits industriels</p>	

➔ Il a été retenu l'exploitation des fichiers GEREP éliminateurs pour 2019 en attendant la mise en place d'une méthode harmonisée de suivi par l'ODEMA.

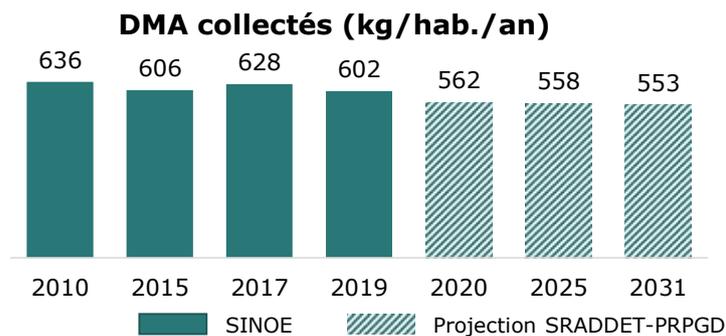
3.4.3 Déchets BTP

Les données sont établies par la CERC Hauts-de-France selon sa méthodologie et principalement sur base d'enquêtes auprès des principales installations de traitement des déchets BTP.

4 Suivi de la mise en œuvre du volet prévention, gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) du SRADDET

4.1 DONNEES GENERALES ET CONTEXTE

En 2019 l'enquête SINOE a montré que la production des DMA était stable et s'élevait à 3 613 441 t/an soit 602 kg/hab. A titre de comparaison, cette production se situe au même niveau que celle issue des activités économiques. Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés a été réduite de 5 %. Les objectifs du plan régional déchets en référence aux lois en vigueur prévoient une réduction de 10 % des DMA entre 2020 et 2010. Cet objectif de la planification régionale n'est pas atteint.



L'objectif de réduction des DMA fixé dans le cadre du volet déchets du SRADDET nécessiterait une réduction de 8 % entre 2019 et 2031.

4.1.1 Compétences régionales en matière de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés - DMA

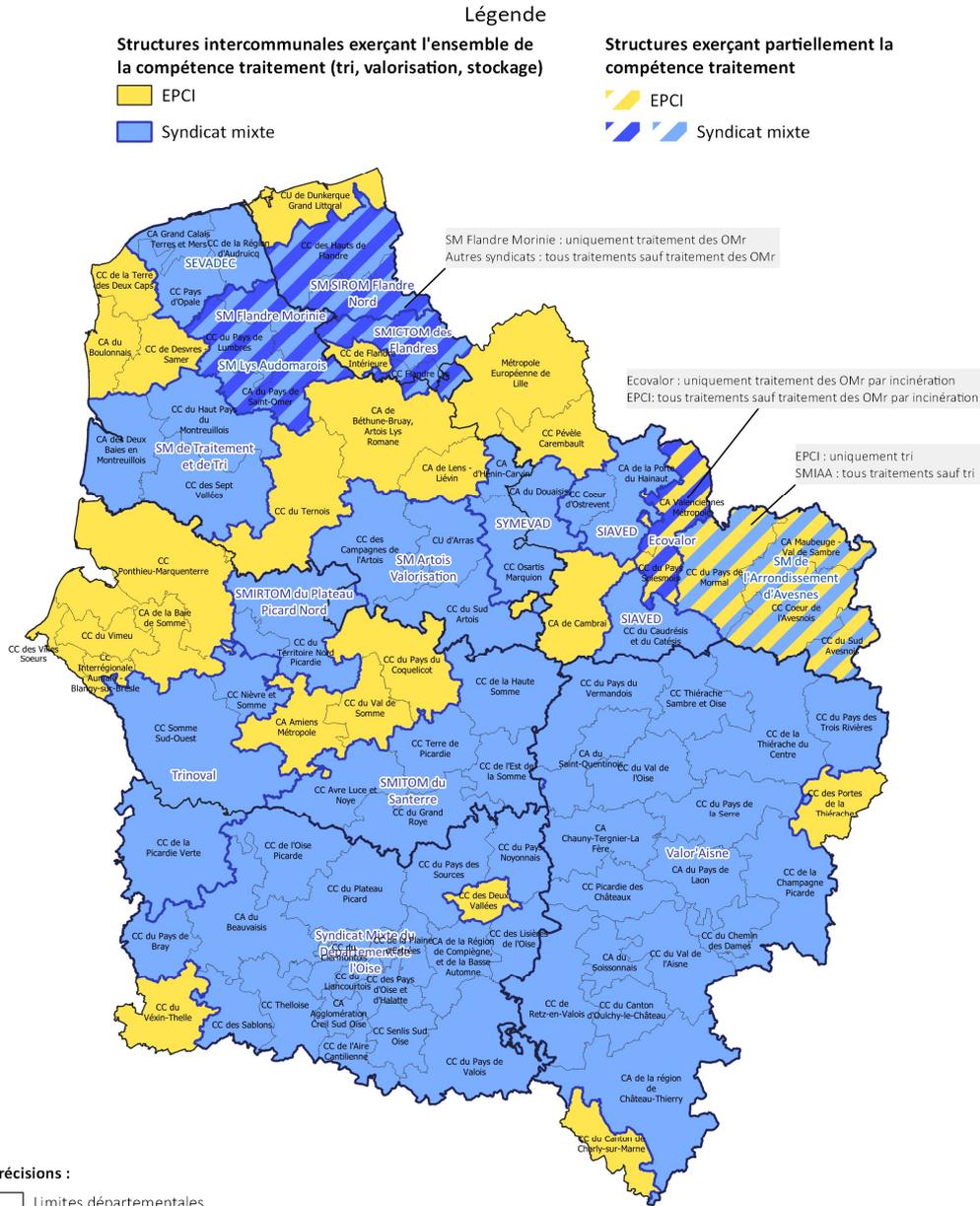
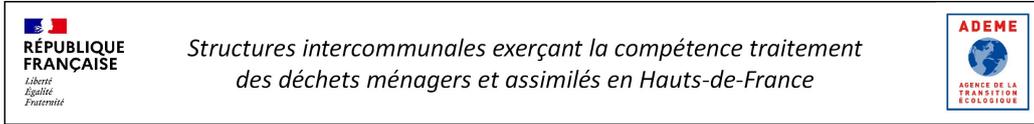
La compétence collecte des DMA est exercée en région Hauts-de-France par 85 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI.



Mai 2020 - ADEME DR Hauts-de-France
 Sources: EPCI - Géo2France (2019)
 Données DMA - Ademe

4.1.2 Compétences régionales en matière de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés - DMA

La compétence traitement des DMA est assurée par 19 EPCI et 17 Syndicats mixtes.



Mai 2020 - ADEME DR Hauts-de-France
Sources : EPCI - Géo2france (2019)
Données DMA - ADEME

4.2 LA PREVENTION DES DMA

La prévention des DMA s'inscrit dans une démarche globale qui concerne l'écoconception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits, le développement du réemploi, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets, l'engagement des territoires dans des démarches de prévention des déchets.

Les objectifs fixés pour 2030 par le Plan National de Prévention des Déchets visent la réduction de 15 % des quantités de DMA produits par habitant, à atteindre 5 % du tonnage de DMA en réemploi ou réutilisation et à réduction le gaspillage alimentaire.

La prévention des DMA est portée principalement par les Programmes locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, par la mise en place la tarification incitative, par la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Le réemploi, la réutilisation sont de nouveaux modes de consommation en développement. Les EPCI ont vocation à accompagner cette dynamique en favorisation la mise en place de lieux adaptés pour ces pratiques et en soutenant les acteurs du secteur.

4.2.1 Déploiement des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA et des recycleries ressourceries

- **PLPDMA**

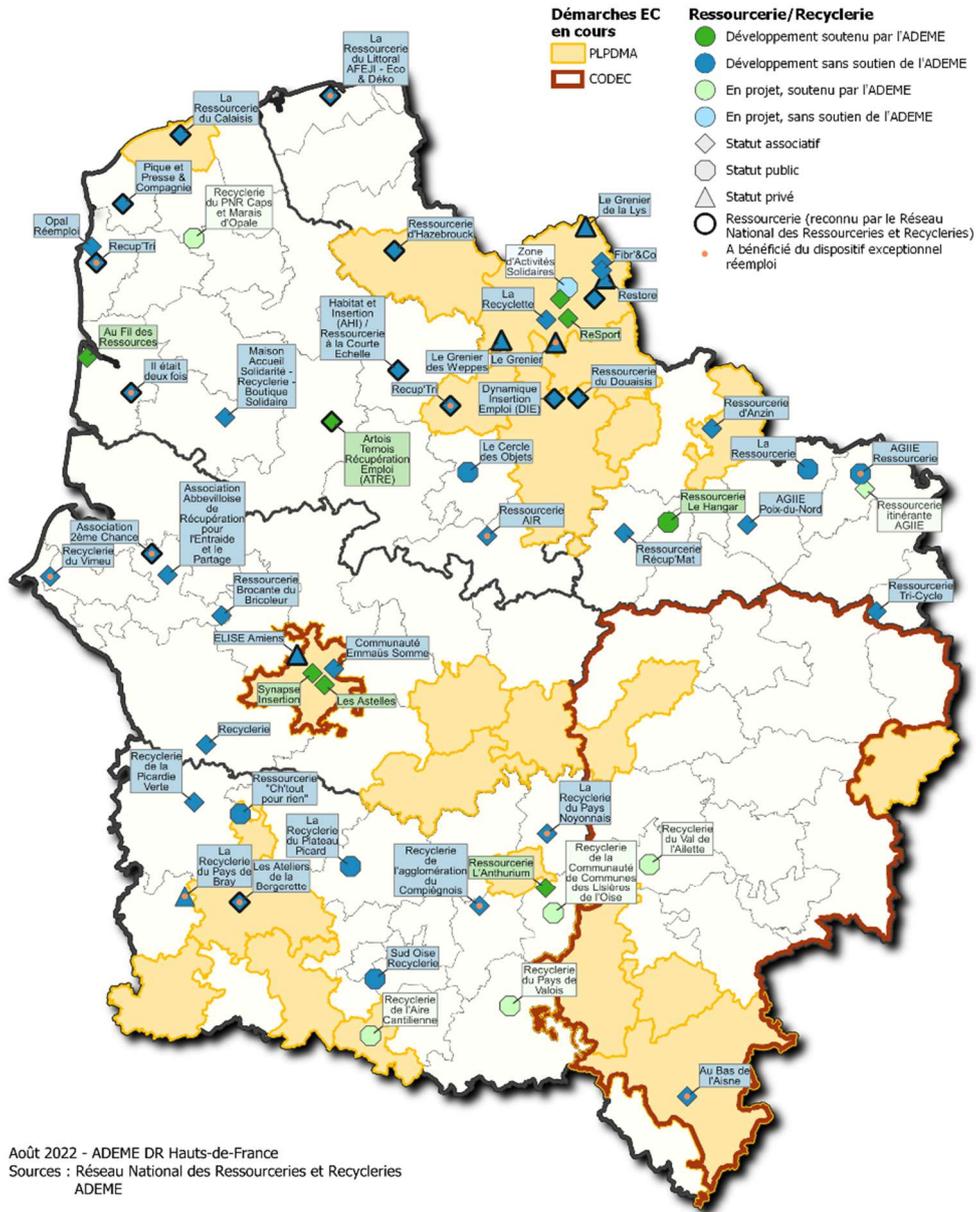
Malgré l'obligation réglementaire depuis 2012 (l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement) faite aux collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets de définir un PLPDMA, la Région Hauts-de-France est actuellement peu couverte par ces dispositifs. Seuls 24 EPCI (source SINOé) ont mis en place un PLPDMA. 2,6 millions d'habitants (dont la MEL qui représente 1 200 000 habitants) sont concernés en région Hauts-de-France.

- **Ressourceries - recycleries**

Le déploiement des ressourceries et recycleries reste encore limité au plan régional. Tous les territoires ne disposent pas encore de ces équipements rendant difficile la promotion du réemploi. Ces équipements sont essentiellement des associations.

- **Territoires et économie circulaire**

L'ADEME propose aux territoires un appui à la mise en œuvre de stratégies économie circulaire (EC), via le référentiel EC et la possibilité d'aller vers la labellisation. En amont de ces démarches d'économie circulaire, l'ADEME propose également aux territoires de réaliser une étude de planification, programmation matières - E2PM. E2PM est une démarche collective mobilisant les acteurs locaux, basée sur une identification des besoins et des ressources matières du territoire (flux matières entrants, sortants et endogènes). Cette planification vise la construction de scénarios d'évolution de ces flux par la sobriété, la mobilisation de ressources renouvelables et secondaires et autour d'une gouvernance territoriale.



Août 2022 - ADEME DR Hauts-de-France
Sources : Réseau National des Ressourceries et Recycleries
ADEME

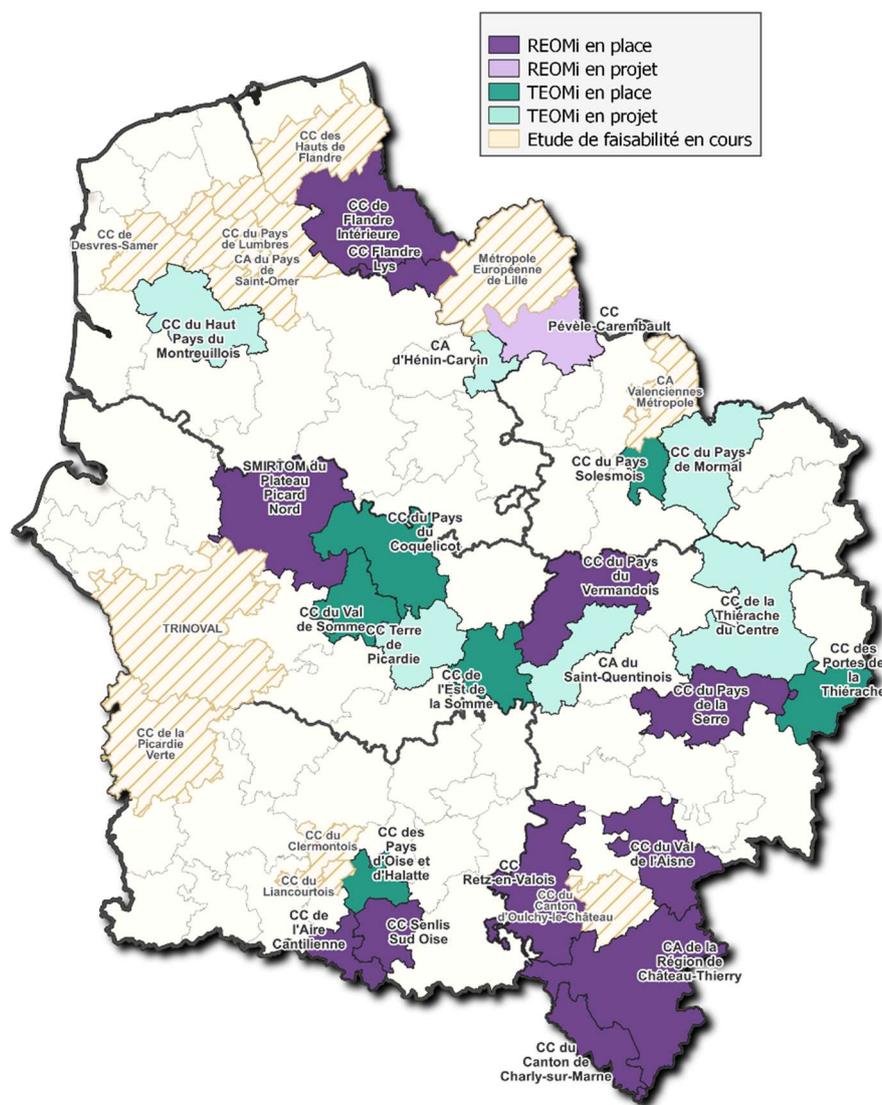
4.2.2 Territoires en tarification incitative

La tarification incitative est un outil reconnu pour son efficacité en matière de réduction de la production des déchets des ménages et assimilés qui peut atteindre jusqu'à 30 à 40 % des OMR.

La [loi de transition énergétique pour la croissance verte](#) - loi TECV de 2015 impose, dans son [article 70](#), le déploiement du financement incitatif pour le service public des déchets. Elle a fixé l'objectif à 15 millions d'habitants en 2020, puis 25 millions en 2025. Le système de tarification incitative, en lien avec le volume de production de déchets et au nombre de levées, encourage les usagers à modifier leurs comportements en diminuant la quantité de déchets produits, en augmentant le tri et en adoptant un mode de consommation plus responsable.

En 2022, la région comptait 6 % de sa population en tarification incitative soit près de 350 000 habitants. L'objectif de la loi national de 25 000 000 d'habitants en TI correspondrait proportionnellement pour la région Hauts-de-France à près de 2 500 000 habitants concernés.

EPCI en tarification incitative 2022 - source ADEME hauts-de-France



4.2.3 Déploiement du tri à la source des biodéchets

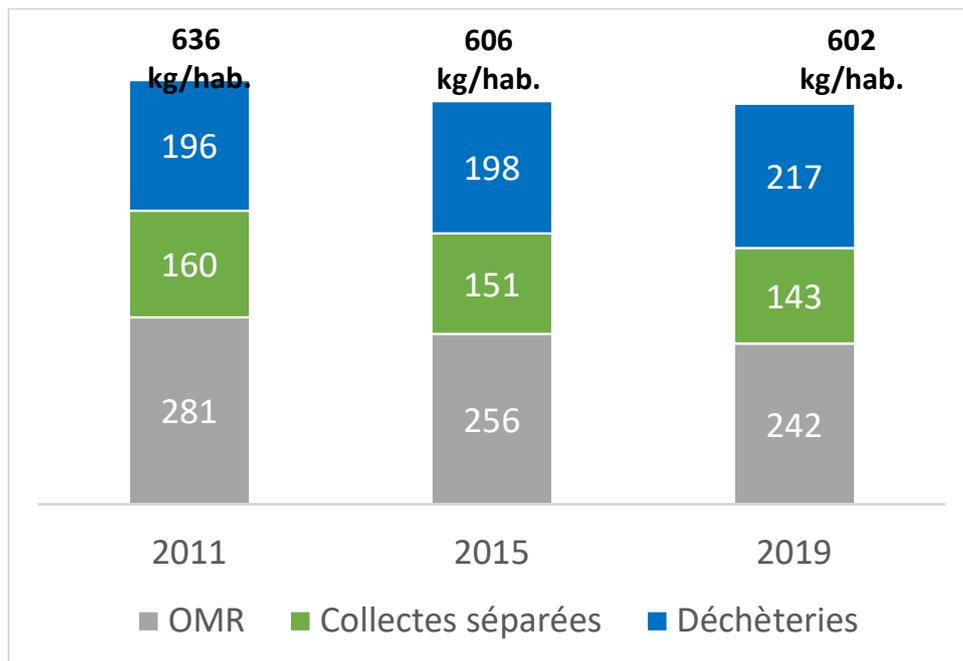
En référence à l'article 88 de la loi Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire, le tri à la source des biodéchets sera généralisé à tous les producteurs (professionnels, collectivités et administrations, ménages) à compter du 31 décembre 2023. Les moyens permettant d'atteindre cet objectif portent sur la prévention avec le compostage individuel ou partagé et sur la collecte soit en points d'apports volontaires soit en porte à porte.

L'analyse du déploiement du tri à la source des biodéchets, par manque d'indicateurs de référence, doit être mené précisément. Il est estimé que 20 % de la population bénéficierait d'une collecte séparée des biodéchets en région. Cependant cette donnée doit être précisée dans la mesure où ces collectes concernent également les déchets de jardin parfois en mélange avec les biodéchets alimentaires.

4.3 INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DMA

4.3.1 Evolution des modes de collecte des DMA

Les principales évolutions des quantités de déchets des ménages et assimilés, sur la période 2011 – 2019, portent sur la réduction de 14 % des OMR, la réduction de 10 % des collectes séparées, l'augmentation de 10 % des apports en déchetterie.



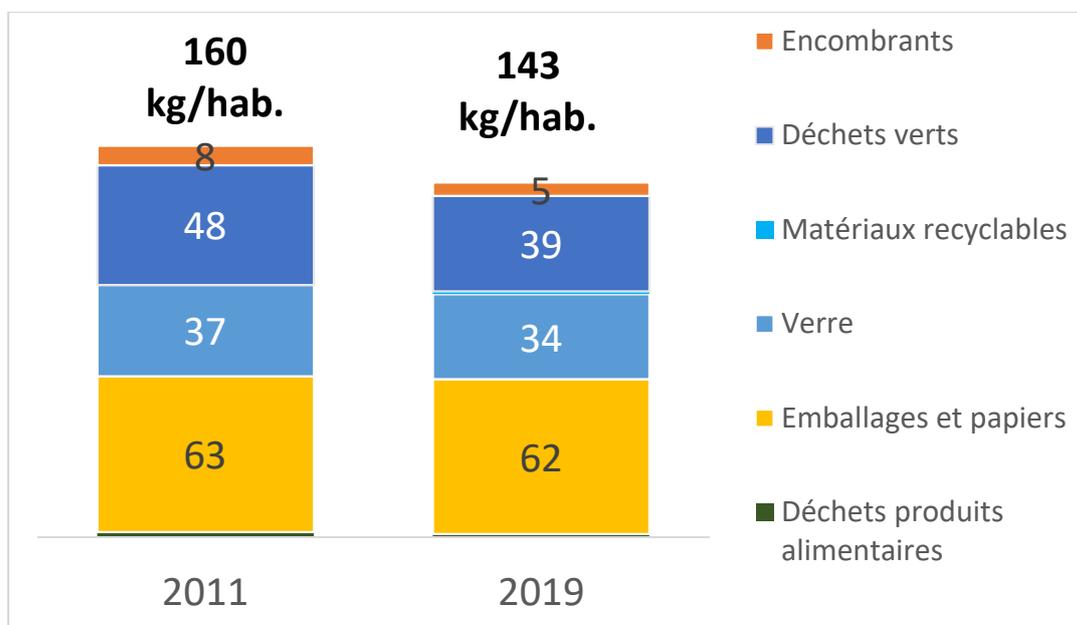
4.3.2 Evolution des collectes séparées

Entre 2011 et 2019, la collecte des DMA a diminué de 10 %. Le déploiement de l'extension des consignes à l'ensemble des emballages en plastique entraîne en moyenne une augmentation des

collectes sélectives de l'ordre de 4 kg/an/hab. En 2019, ces collectes sélectives des emballages et papier carton étaient stables mais supérieures à la moyenne nationale.

La collecte du verre a également diminué tout en restant supérieure à la moyenne nationale (32 kg/an/hab.).

Evolution des collectes séparées en kg/an/hab.



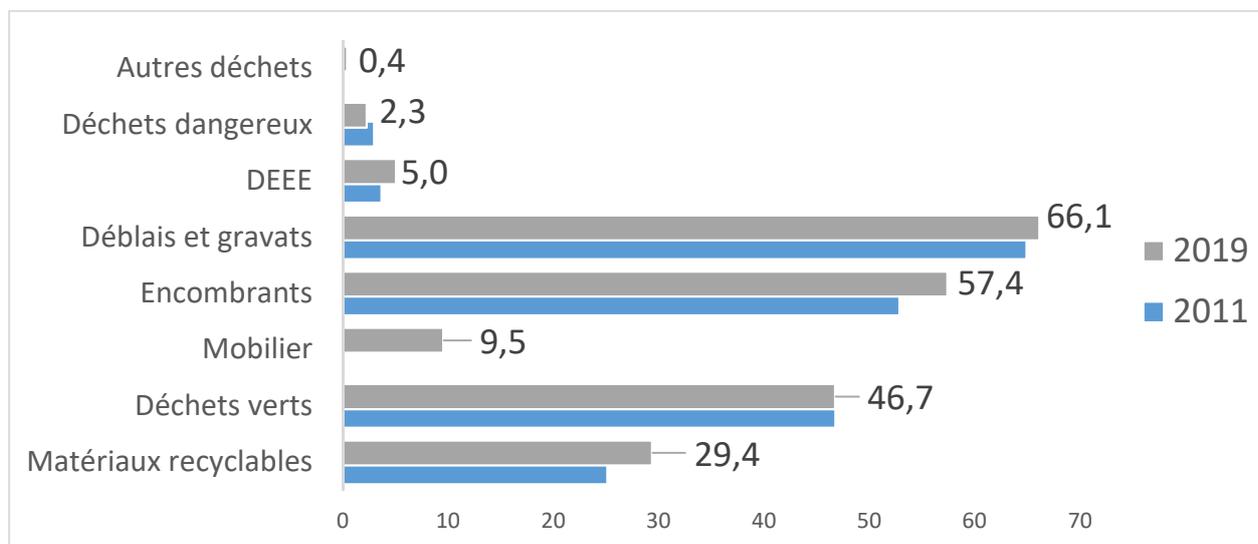
En 2019, chaque habitant de la région Hauts-de-France a trié 56,7 kg d'emballages ménagers et papiers soit un peu plus que la moyenne nationale qui se situe à 51 kg/an/hab.

4.3.3 Evolution des collectes en déchetteries

La région compte 296 déchetteries dont 77 % acceptent des déchets des professionnels. La région compte également 4 déchetteries professionnelles dédiées et 18 installations multi-activités dont la fonction de déchetterie professionnelle est présente. (Source CERC 2019). En moyenne, 217 kg/hab. sont collectés chaque année en déchetterie représentant plus d'un tiers des déchets des ménages et assimilés collectés.

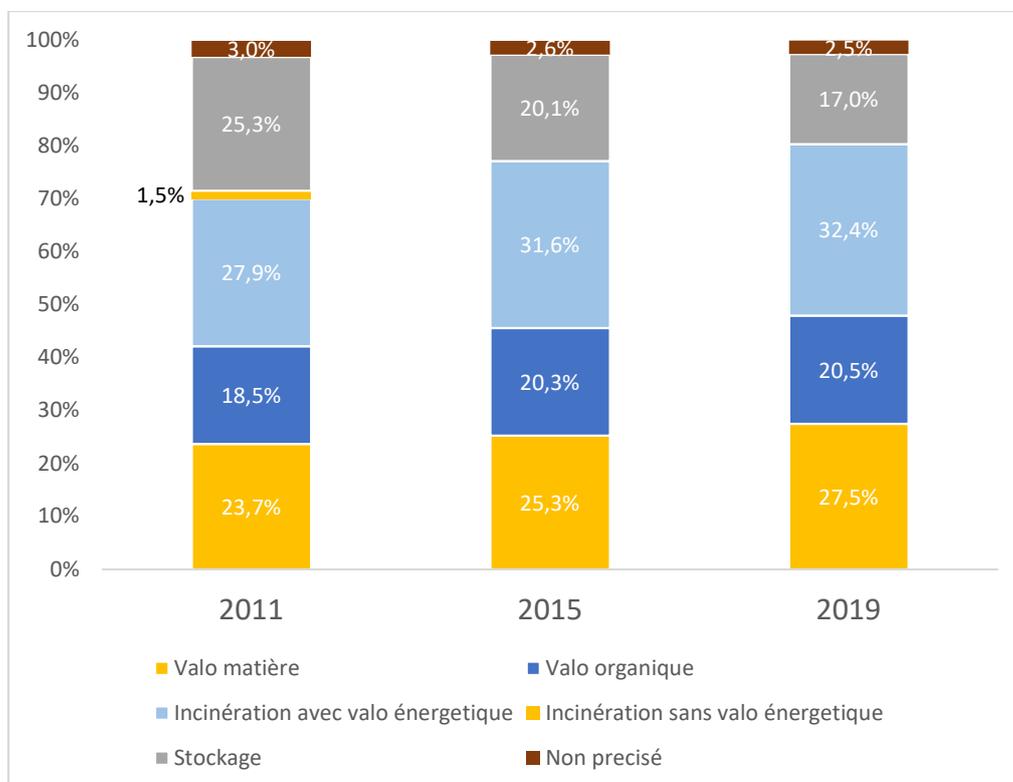
Avec le déploiement des nouvelles REP (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment, REP Article de Bricolage et de Jardin, REP Article de Sport et de Loisir, REP jouets...), la mise en place de la tarification incitative qui incite au tri et l'arrêt progressif des collectes de déchets verts, les déchetteries constituent l'outil stratégique pour la collectivité en matière de gestion des DMA.

Evolution des apports en déchetteries entre 2011 et 2019 en kg/an/hab.



4.4 INDICATEURS DU TRAITEMENT DES DMA

L'évolution générale du traitement des DMA fait apparaître une augmentation de la valorisation matière avec plus 7 % entre 2011 à 2019 au détriment du stockage. L'incinération avec récupération d'énergie a progressé de 4 % sur la même période.



4.5 DONNEES REP

- Déchets d'emballages ménagers (données CITEO)

En 2021, les habitants de la région Hauts-de-France ont permis grâce au geste de tri de recycler 473 365 t d'emballages et papier.

Chaque habitant a trié en moyenne 75 kg/an contre 69 kg/an au niveau national.

Evolution entre 2020 et 2021 des quantités triées par catégorie d'emballage et papier

	Kg/hab./an	Variation entre 2020 et 2021
Bouteilles et flacons	6.9	+7.8 %
Emballages en carton	12.6	+ 4.1 %
Emballages en acier et en aluminium	2.6	+ 8.3 %
Emballages en verre	35.5	- 1.4 %
Papiers	17.4	- 16.9 %

- Déchets textiles, chaussures, linge de maison (Eco-organisme ReFashion)

La collecte et le tri dans les régions françaises en 2021

Ratio moyen hab/PAV : **1494**

Nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) en 2021 : **44 829**

Collecte moyenne en kg/hab/an : **3,6**

Sur les 19 régions françaises, 6 ont atteint ou presque l'objectif de collecte de 4,6 kg/hab/an, fixé dans le cahier des charges des pouvoirs publics.

■ 4,5 kg collectés/hab et plus

■ De 3,1 et 4,4 kg collectés/hab

■ Moins de 3 kg collectés/hab

Normandie
COLLECTE EN T : 15 700
RATIO HAB/PAV : 1 380
RATIO KG/HAB : 4,7
TRI EN T : 6 126

Bretagne
COLLECTE EN T : 15 898
RATIO HAB/PAV : 1 523
RATIO KG/HAB : 4,7
TRI EN T : 11 212

Pays de la Loire
COLLECTE EN T : 16 013
RATIO HAB/PAV : 1 418
RATIO KG/HAB : 4,2
TRI EN T : 4 882

Centre-Val de Loire
COLLECTE EN T : 10 557
RATIO HAB/PAV : 1 386
RATIO KG/HAB : 4,1
TRI EN T : 5 630

Nouvelle-Aquitaine
COLLECTE EN T : 26 765
RATIO HAB/PAV : 1 112
RATIO KG/HAB : 4,5
TRI EN T : 12 410

Occitanie
COLLECTE EN T : 21 786
RATIO HAB/PAV : 1 094
RATIO KG/HAB : 3,7
TRI EN T : 13 190



TERRITOIRES D'OUTRE-MER



Hauts-de-France
COLLECTE EN T : 26 048
RATIO HAB/PAV : 1 461
RATIO KG/HAB : 4,3
TRI EN T : 48 080

Guadeloupe
COLLECTE EN T : 0
RATIO HAB/PAV : 0
RATIO KG/HAB : 0
TRI EN T : 0

Ile-de-France
COLLECTE EN T : 24 526
RATIO HAB/PAV : 2 753
RATIO KG/HAB : 2
TRI EN T : 7 499

Mayotte
COLLECTE EN T : 0
RATIO HAB/PAV : 256 518
RATIO KG/HAB : 0
TRI EN T : 0

Grand Est
COLLECTE EN T : 25 189
RATIO HAB/PAV : 1 031
RATIO KG/HAB : 4,5
TRI EN T : 20 624

Saint-Pierre-et-Miquelon
COLLECTE EN T : 31
RATIO HAB/PAV : 1 494
RATIO KG/HAB : 5,3
TRI EN T : 0

Bourgogne-Franche-Comté
COLLECTE EN T : 14 130
RATIO HAB/PAV : 1 274
RATIO KG/HAB : 5
TRI EN T : 8 796

Martinique
COLLECTE EN T : 440
RATIO HAB/PAV : 3 360
RATIO KG/HAB : 1,2
TRI EN T : 0

Auvergne-Rhône-Alpes
COLLECTE EN T : 31 202
RATIO HAB/PAV : 1 505
RATIO KG/HAB : 3,9
TRI EN T : 11 687

La Réunion
COLLECTE EN T : 1 873
RATIO HAB/PAV : 4 978
RATIO KG/HAB : 2,2
TRI EN T : 0

Provence-Alpes-Côte d'Azur
COLLECTE EN T : 13 072
RATIO HAB/PAV : 1 804
RATIO KG/HAB : 2,6
TRI EN T : 8 785

Guyane
COLLECTE EN T : 33
RATIO HAB/PAV : 40 240
RATIO KG/HAB : 0,1
TRI EN T : 0

Corse
COLLECTE EN T : 1 185
RATIO HAB/PAV : 1 407
RATIO KG/HAB : 3,5
TRI EN T : 0

- Déchets d'éléments d'ameublement (Eco-Organisme Eco Maison)

En 2021, en Hauts-de-France, la collecte de DEA s'est élevée à 1,2 millions de tonnes de meubles usagés, dont 10% de tonnes réemployées ou réutilisées par les structures de l'ESS partenaires d'Eco-

Région Hauts-de-France

Commission consultative Prévention Gestion des déchets- CCPGD
Le 09-03-23

meuble (devenu Eco Maison). La valorisation a été de 94 %, dont 50 % de recyclage, réemploi et réutilisation.

MISE EN MARCHÉ DE MOBILIER (2021)	
	En France
Unités mises sur le marché	530 millions
Tonnes de mobilier	3,08 millions

COLLECTE OPERATIONNELLE DE DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (2021)		
	En France	En Hauts-de-France
AUPRES DES COLLECTIVITES LOCALES		
Nombre de déchèteries publiques équipées	3583	258
Tonnages DEA collectés en déchèteries publiques	964 990 t	83 847 t
Nombre de collectivités sous convention	640	40
Population sous convention	66 millions	6,0 millions
AUPRES DES STRUCTURES DE L'ESS		
Nombre de structures de l'ESS sous convention	475	56
Nombre de points ESS équipés	551	58
Tonnages DEA collectés sur les plateformes ESS	61 257 t	9 417 t
AUPRES DES PROFESSIONNELS ET AUTRES POINTS DE RECEPTION		
Nombre de points professionnels équipés	1296	107
Tonnages DEA collectés auprès des professionnels	55 322 t	3 300 t
Tonnages DEA issus de collectes alternatives	10 502 t	171 t
Total collecte opérationnelle de DEA		
Nombre de points de collecte équipés	5 430	423
Tonnages DEA collectés	1 092 071 t	96 735 t

REPARTITION PAR TYPE DE TRAITEMENT DES DEA COLLECTÉS PAR ECO-MOBILIER		
	En France	En Hauts-de-France
Recyclage, réemploi et réutilisation	50%	38%
Valorisation	44%	56%
Elimination	6%	6%

CENTRES DE TRAITEMENT DE DEA EN MARCHÉ AVEC ECO-MOBILIER (2021)	
Astradec - Arques (62)	Logistique, Préparation Bois
Hainaut Recyclage - Denain (59)	Préparation Bois
Paprec - Pont-Sainte-Maxence (60)	Logistique, Préparation Bois
Paprec - Quesnoy-Sur-Deûle (59)	Logistique
Praxy - Blaringhem (59)	Logistique, Prép. Plastiques, Valorisable
Ramery - Ardres (62)	Logistique, Préparation Bois
Ramery - Harnes (62)	Logistique, Préparation Bois
Seche - Calais (62)	Logistique, Préparation Mélange
Secondly - Santes (59)	Logistique, Préparation Matelas
Suez - Louches (59)	Logistique
Suez - Saint-Quentin (02)	Logistique
Véolia - Amiens (80)	Logistique
Véolia - Bailleul-Sur-Thérain (60)	Logistique
Véolia - Nogent-Sur-Oise (60)	Logistique

PERFORMANCES DES TONNAGES DE DEA GERES PAR LES COLLECTIVITES (2020)		
	En France	En Hauts-de-France
Total tonnages gérés par les collectivités*	389 419 t	26 155 t

PERFORMANCES DES TONNAGES DE DEA GERES PAR LES COLLECTIVITES (2020)		
Recyclage	35%	21%
Valorisation	23%	24%
Elimination	42%	55%

* les tonnages concernés sont les "tonnages équivalent-DEA" pris en charge opérationnellement par les collectivités en déchèteries publiques dans les bennes tout-venant, bois et ferraille ou en porte à porte et soutenus financièrement par Eco-mobilier.

DONNEES FINANCIERES (2020)		
	En France	En Hauts-de-France
Soutiens financiers versés aux collectivités locales	40 569 359 €	2 379 341 €
Coûts opérationnels **	212 394 244 €	18 454 685 €

** coût de traitement moyen national constaté, hors frais de fonctionnement et autres charges, appliqué aux tonnages collectés dans la région

- Déchets d'activités de soins de patients en auto traitement (Eco organisme DASTRI)

Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2020		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2020)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2020 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2020 - POIDS NET ¹			
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION
HAUTS-DE-FRANCE	Nord	831	25	856	1 880	54 335	2 682	57 016	139 626	30 379	1 283	31 662	77 420
	Pas-de-Calais	457	17	474		35 201	805	36 005		19 803	388	20 190	
	Aisne	136	25	161		10 477	2 527	13 005		5 763	1 347	7 110	
	Oise	210	1	211		18 443	0	18 443		10 038	0	10 038	
	Somme	178	0	178		15 157	0	15 157		8 421	0	8 421	

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	SOMME DE QTÉ BRUTES 2020 (KG)
Douchy-les-Mines	CIDEME	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	39
Avellin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	1 970
Noyelles-sous-Lens	INOVA	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	135 223

Source DASTRI 2022

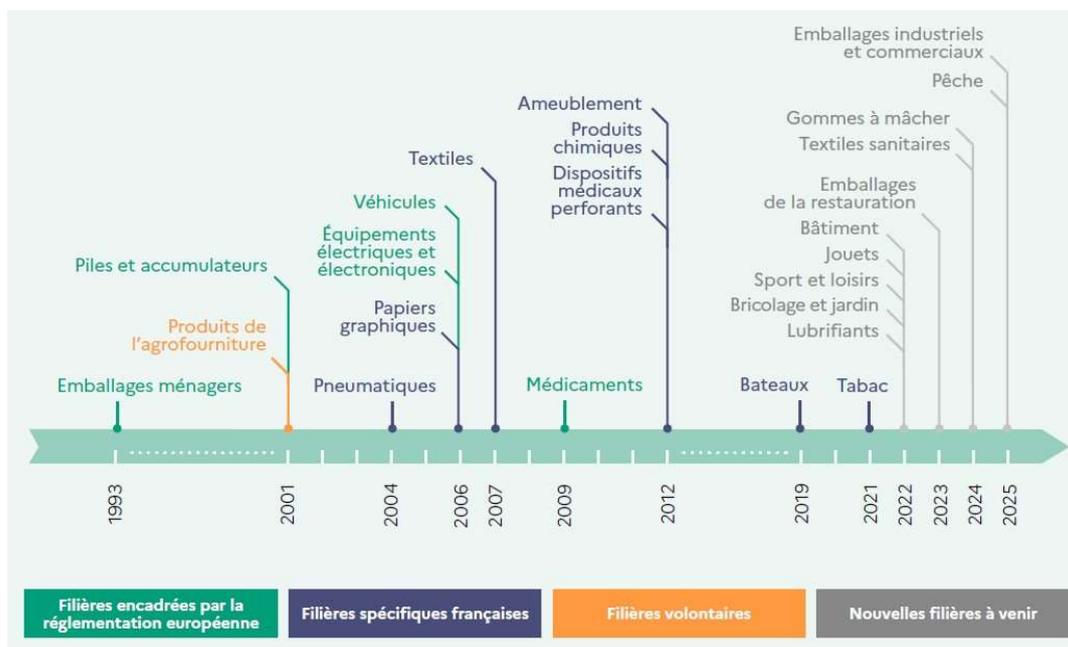
- **Médicaments non utilisés (Eco organisme Cyclamed)**

HAUTS-DE-FRANCE			
Indicateurs	DONNEES NATIONALES	DONNEES REGIONALES	Sources
Quantités médicaments mises en marché OFFICINE DE PHARMACIE (unités)	2 789 414 649	N.D.	GERS
Glissement des M.N.U. (tonnes)	/	N.D.	CYCLAMED
Tonnage M.N.U. Net collecté	9 833	1 078	CYCLAMED
Taux de performance	/	N.D.	CYCLAMED
COLLECTÉ			
Tonnage M.N.U. Brut collecté	13 763	1 509	CYCLAMED
TRAITEMENT			
Tonnage des M.N.U. valorisés	13 763	1 509	CYCLAMED
PARTENAIRES			
Nombre de Pharmacies	20 880	1 954	Ordre National des Pharmaciens
Nombre de Grossistes-Répartiteurs	190	14	CYCLAMED
Nombre de Laboratoires	200	4	CYCLAMED
Nombre d'Usines d'Incinération	53	2	CYCLAMED

Source Cyclamed 2022

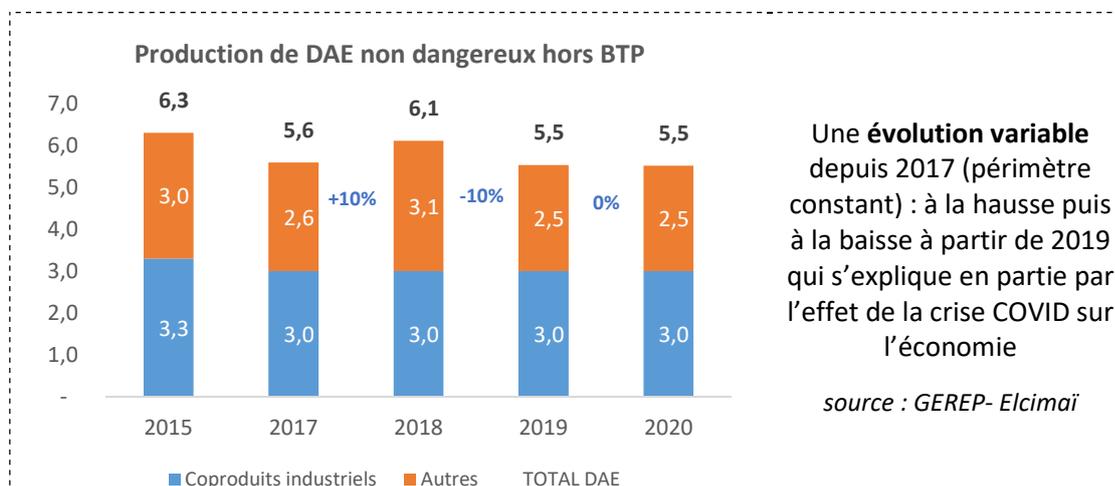
- **Perspective des nouvelles REP**

A partir de 2022 de nouvelles filières REP sont mises en place : articles de jardin et bricolage, jouets, mégots.



5 Suivi de la mise en œuvre du volet prévention, gestion des Déchets d'activités économiques (DAE) du SRADDET, hors déchets du BTP

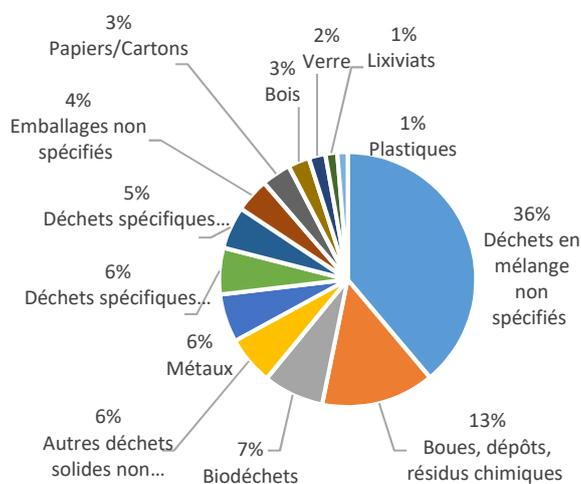
5.1 INDICATEURS DE PRODUCTION DES DAE



Les types de déchets les plus représentés (hors coproduits industriels et déchets spécifiques à certaines industries) sont :

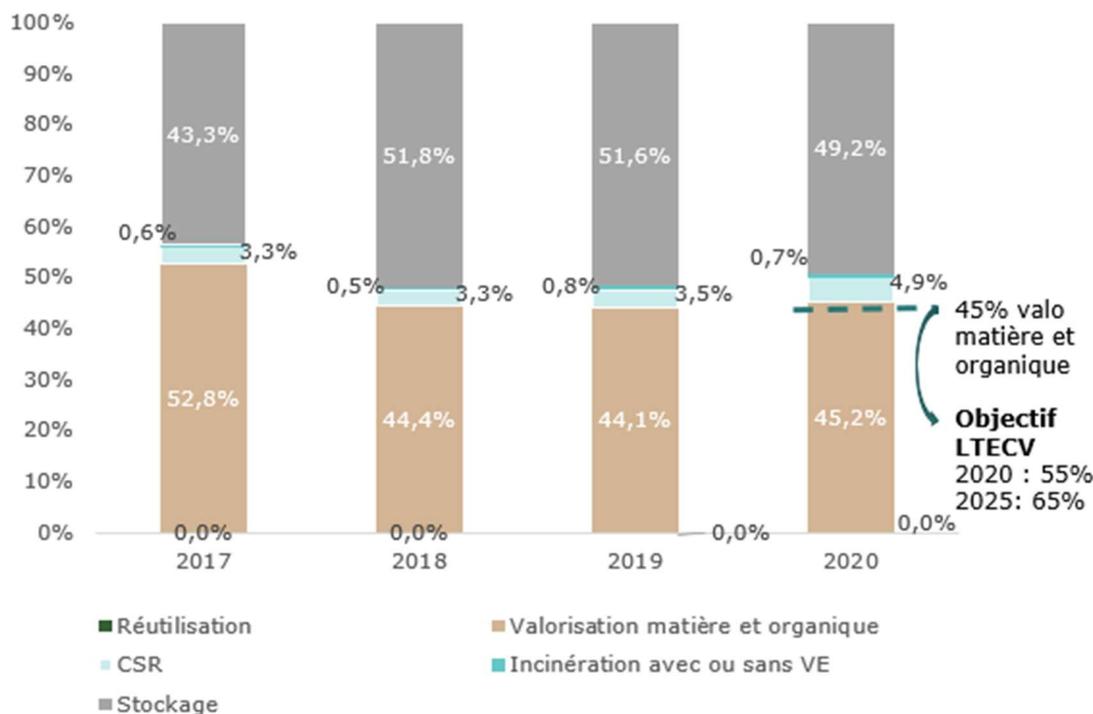
- Les déchets en mélange*
- Les boues, dépôts, résidus chimiques,*
- Les déchets solides non spécifiés*
- Les métaux,*
- Les emballages*
- Le papiers/cartons*
- Le bois*
- Le verre*
- Les plastiques*

Nature de déchets pour 93% du gisement DAE (hors coproduits)



5.2 INDICATEURS DU TRAITEMENT DES DAE

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des modes de traitement des DAE au titre des DNDNI:



Evolution des modes de traitement utilisés depuis 2017 pour la gestion des DAE (hors dangereux et BTP) d'après GEREPEL
Eliminateurs 2019

- **Tendance 2017- 2020 (sur base GEREPEL):**
 - **La valorisation matière des DAE** s'est réduite au profit de l'élimination et de la valorisation énergétique
 - Elle stagne depuis 2018 autour de 45%, et cette tendance ne devrait pas permettre d'atteindre les objectifs réglementaires. Même si ces chiffres doivent être appréciés avec prudence au regard de la fiabilité relative des déclarations GEREPEL et de l'interprétation / usage des codes déchets réglementaires.
 - **Le taux de valorisation énergétique des DAE** est d'environ 5% (contre 32% pour les DMA). Ce flux reste donc prioritaire pour mieux valoriser les DNDNI ne pouvant pas être dirigés vers la valorisation matière ou organique.
- **Enjeux:**

Cette tendance constitue un point de vigilance à prendre en compte dans la mise en œuvre du volet déchets du SRADDET pour :

- Atteindre les objectifs de valorisation matière et organique imposés par la LTECV (DMA et DAE confondus)
 - Atteindre la limitation des capacités annuelles de stockage des DNDNI à horizon 2031, par rapport aux objectifs de la LTECV
- ➔ La valorisation matière et organique des DAE (flux qui représente 36% des DNDNI) reste à renforcer, notamment sur le tri à la source des biodéchets, et le décret 7 flux.
- ➔ La valorisation énergétique des DAE est à développer dans le cadre déterminé par la modification du volet déchets du SRADDET.

5.3 DONNEES REP

- Déchets d'éléments d'ameublement professionnel (Eco organisme Valdélia)

Indicateurs	DONNEES NATIONALES	DONNES REGIONALES	Sources
Quantités mises en marché	N.D.	N.D.	
Gisement contribuant	271 078	N.D.	
Tonnage collecté	60 716	2480	
Tonnage recyclé + tonnage réutilisé	49553	N.D.	
Taux de recyclage/réutilisation	81,80%	N.D.	
Tonnage valorisé	53 360	N.D.	
Taux de valorisation	88%	N.D.	
Répartition du tonnage collecté selon les modes de collectes (collecte détenteurs, PAV, livraisons directes, centres de massification volontaires)	Collecte auprès des détenteurs: 51% Collecte en CMV : 29% Collecte en PAV : 9% Apport direct : 11%	N.D.	
COLLECTE			
Tonnage collecté à des fins de recyclage		2218	
Tonnage collecté à des fins de réemploi et réutilisation		262	
Répartition du tonnage collecté selon les modes de collectes (collecte détenteurs, PAV, livraisons directes, centres de massification volontaires)		Collecte auprès des détenteurs: 63% Collecte en CMV : 21% Collecte en PAV : 14% Apport direct : 2%	
RESEAU			
Nombre d'opérations		1466	
Nombre de centres de massification volontaire		20	
Nombre de PAV (points d'apport volontaire) et liste		5	https://www.valdelia.org/recycler-ses-meubl
Indicateurs "régionalisables" OPERATEURS			
Nombre d'opérateurs logistique (et/ou liste)		Tous les bassins de collecte couverts	
Nombre d'opérateurs traitement (et/ou liste)		6	
Nombre de structures de l'ESS (et/ou liste)		20	

Légende Données disponibles
 N.D. Données non disponibles

Liste opérateurs

ESS	Emmaüs Beauvais
ESS	LE BOIS DE DEUX MAINS
ESS	La Fabrique de l'Emploi
ESS	D'MULTIPLE - LA BRIQUETERIE
ESS	LES ASTELLES
ESS	AGIE
ESS	ELISE 59
ESS	SUD OISE RECYCLERIE
ESS	VIT'INSER LE GRENIER
ESS	Le Maillon C2RI
ESS	Orme activité (La Ressourcerie)
ESS	AFEJI
ESS	Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois
ESS	Face Valo Littoral Nord Pas de Calais
ESS	Habitat et Insertion (AHI) / Ressourcerie A la Courte Echelle
ESS	Artois Ternois Récupération Emploi
ESS	Dynamique Insertion Emploi
ESS	RECUP'TRI
ESS	RECUP'TRI SAINT LEONARD
ESS	2ème Chance
traitement	PAPREC GRAND IDF - Pont-Sainte-Maxence
traitement	PAPREC NORD NORMANDIE - Amiens
traitement	PRAXY - BAUDELET
traitement	SUEZ R&V NORD EST - OIRY
traitement	SUEZ RV LILLE - HAUBOURDIN
traitement	SUEZ RV NORD EST - NOYELLES GODAULT

Source Valdélia 2022

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (Eco organisme Eco system, Ecologic, SOREN)

Indicateurs	DONNEES	DONNES REGIONALES	Sources
Quantité d'équipements mis sur le marché		N.D.	Registre ADEME
Parts de marché des éco-organismes		N.D.	Registre ADEME
COLLECTE (année N-1)			
Tonnages collectés en Kt			Registre ADEME
Performance (Kg/hbt)		1,89	Eco-organisme
Tonnage collecté en Kt par éco-organisme		11,36	Eco-organisme
Tonnage collecté en Kt par type d'origine (Coll/distr/ESS et autres)	132,805 2,212 62,459	3,915 0,159 7,286	Eco-organisme
Nbre de points d'enlèvement par type (Coll/distr/ESS et autres)	1561 466 1496	40 40 139	Eco-organisme
Répartition des Tonnage collecté en Kt par flux (GEM HF, GEM F, PAM, Ecrans, panneaux voltaïques)	56,652 27,399 98,757 14,668	1,403 0,656 8,804 0,498	Eco-organisme
Evolution des performance de collecte			Performance globale régionale à établir à
TRAITEMENT (quantités en K tonnes année N-1)			
Tonnages traités en KT par les sites implantés			Registre ADEME
Répartition du Tonnage traité par type de		N.D.	Registre ADEME
Liste centres de traitement implantés sur la région	N.D.	ACVO LACROIX SAINT OUEN BAUDELET BLARINGHEM COOLREC FRANCE CORNEC LONGUEIL-SAINT-MARIE COVANORD RECUPERATION DU NORD DEFABNORD TOURCOING ENVIE 2E NORD LESQUIN GALLOO Clairoix GOSSELIN-DURIEZ DENAIN LUMIVER SECLIN 59 PAPREC D3E PONT-SAINTE-MAXENCE PARCO FRANCE LILLE REMED - COVANORD REVIVAL ABBEVILLE REVIVAL CAMBRAI REVIVAL DUNKERQUE (SAINT-POL-SUR-MER) REVIVAL SAINT SAULVE REVIVAL SEQUEDIN	Eco-organisme

Légende		Données disponibles
	N.D.	Données non disponibles

- Pneus usagés (Eco organisme Aliapur)

Indicateurs	DONNEES national	DONNES région HdF	DONNEES	Sources	Commentaires (dont "fraicheur" de la donnée)
Mises sur le marché	319 856	NON	NON		"collecte" équivaut peu ou prou à mises sur le marché
tonnage collecté global et par catégorie de pneus	388 109	30710	NON		
tonnage en réemploi	58 130	4600	NON		
tonnage valorisé matière	138 948	10 995	NON		
tonnage valorisé énergie	194 796	15 414	NON		
tonnage valorisé France	88 562	NON	NON		
Tonnage valorisé export	245 182	NON	NON		
Nb de points de collecte	32 066	2500	NON		
nB d'opérations de collecte	164 955	13581	NON		

Légende

	Données disponibles
N.D.	Données non disponibles

Région	Départements	collecte_dep	Nb_Points_coll	Nb_Opé_coll	réemploi	
Hauts de France	02 (Aisne)	3742		294	1552	560
Hauts de France	59 (Nord)	10866		845	5206	1628
Hauts de France	60 (Oise)	4450		431	2094	666
Hauts de France	62 (Pas-de-Cal)	8147		618	3330	1220
Hauts de France	80 (Somme)	3506		312	1399	525
	région	30710		2500	13581	4600

- Piles et accumulateurs portables (Eco organismes SCRELEC – Corepile)

Indicateurs	DONNES NATIONALES	DONNEES REGIONALES	Sources
Quantités mises en marché (t)	37 693,00	N.D.	Registre ADEME
Tonnes collectées (t)	15 353,99	N.D.	Registre ADEME
Taux de collecte	43,6%	N.D.	Registre ADEME
Tonnes recyclées (t)	N.D.	N.D.	Registre ADEME
Taux de recyclage	ND	N.D.	Registre ADEME
COLLECTE			
Quantités collectées (t)	15 353,99	1 380,14	Registre ADEME
Auprès des CL	4 137,94	264,50	Registre ADEME
Auprès des DISTRIBUTEURS	4 938,97	438,56	Registre ADEME
Autres	6 277,07	677,09	Registre ADEME
Nombre de conventions CL	852	56	Eco-organismes
Nombre de points de collecte	65 577	5 668	Registre ADEME
CL	5 324	455	Registre ADEME
DISTRIBUTEURS	35 558	2 817	Registre ADEME
Autres	24 695	2 396	Registre ADEME
Collecte par habitant (g/hab)	233	231	Registre ADEME
TRAITEMENT (quantités en tonnes)			
Recyclage	100%	100%	100%
Rendements de recyclage	N.D.	N.D.	Registre ADEME - données nationales
OPERATEURS			
Nombre d'opérateurs logistique (ou liste)			Eco-organismes
Nombre d'opérateurs traitement (ou liste)		N.D.	Registre ADEME - données nationales

Légende

	Données disponibles
N.D.	Données non disponibles

Source SCRELEC Corepile 2022

	Données Nationales		Données Régionales	
	Corepile	Screlec	Corepile	Screlec
Quantités collectées (en tonnes)	10 044,35	5 309,64	907,35	472,79
Auprès des CL	3 741,43	396,52	222,42	42,08
Auprès des DISTRIBUTEURS	4 299,44	639,53	372,16	66,40
Autres	2 003,48	4 273,60	312,77	364,31
Nombre de conventions CL	780	72	51	5
Nombre de points de collecte	31 737	33 840	2 648	3020
CL	3 897	1 427	245	210
DISTRIBUTEURS	20 866	14 692	1729	1088
Autres	6 974	17 721	674	1722
Collecte par habitant	152	81	152	79

Nombre d'habitants pris en compte (en million) **65 890 834**

5 975 757

- Engins de signalisation de détresse (Eco-organisme Pyreo)

Chiffres nationaux

LES CHIFFRES CLÉS 2021

- 🔍 **61 T** de produits mis en marché en 2021
- 🔍 **46 %** des mises sur le marché ont été collectées
- 🔍 **28, 22 T** collectées
- 🔍 **88%** des collectes réalisées auprès des revendeurs
- 🔍 **640** Points de collecte
- 🔍 Collecte tous les 3 mois

Chiffres Hauts-de-France - Source Pyréo – 2022

- Poids collecté en Hauts-de-France : 94 kg
- Points de collecte actifs en Hauts-de-France : 8

Il n'existe que deux centres de traitement disposant des autorisations pour réaliser le traitement des produits pyrotechniques périmés : en Région Bretagne (Pont de Buis -29), site AUTOLIV / LIVBAG système de désensibilisation des produits pyrotechniques ; et en Région Provence Alpes Cotes D'azur (Fos sur mer – 13),

site Solamat Merex incinérateur de déchets dangereux

- Mobil-home (Eco organisme Eco Mobil-home)

Indicateurs	DONNES NATIONALES	DONNEES REGIONALES	Sources
Quantités mises en marché (Kt)	74,1	N.D.	EcoMH

COLLECTE			
Quantités collectées (nombre d'unités)	1639	391	Eco Mobil-Home
Tonnages collectés (t)	3529	921	
Age moyen des produits collectés	25,7	N.D.	Eco Mobil-Home
Taux de collecte sur le millésime	23,40%	N.D.	Eco Mobil-Home
TRAITEMENT (quantités en tonnes)			
Valorisation (VM + VE)	74,5%	N.D.	Eco Mobil-Home
Recyclage	43,7%		Eco Mobil-Home
OPERATEURS			
Nombre d'opérateurs logistique (ou liste)	22	2	Eco Mobil-Home

Nombre d'opérateurs traitement (ou liste)	46	7	<i>Eco Mobil-Home</i>
--	----	---	-----------------------

Légende

	Données disponibles
N.D.	Données non disponibles

Source Eco mobil-home 2022

- Véhicules Hors d'Usage

- Nombre de VHU pris en charge et nombre de centres VHU

Département	Nombre de centres VHU
02 - Aisne	20
59 - Nord	60
60 - Oise	30
62 - Pas-de-Calais	40
80 - Somme	17
Total Hauts-de-France	167

Sources : GEREP

Taux de recyclage des Matières Non Métalliques (TRMNM) et taux de valorisation global (TVG)

Département	Broyeur	Commune	TRMNM (%)	TVG (%)	Surface autorisée de l'installation (en m ²)	Capacité maximale autorisée (en t/j)
59 - Nord	Galloo France	Aniche	54	92,4	3 200	4000
	Galloo France	Halluin	68,88	73	10 734	2080
	Galloo France	Marquette	67,12	94	3 000	
	Revival	Saint-Saulve		78,2	10 825	1630
60 - Oise	Gallo France	Clairoix	68,86	73,5	33700	250
62 - Pas-de-Calais	Dainville Recyclage	Dainville	30,68	30,70	2860	74
80-Somme	Fricourt Environnement Recyclage	Fricourt	68,86	73,5	1650	80

6 Suivi de la mise en œuvre du volet prévention, gestion des Déchets du BTP du SRADDET

6.1 INDICATEURS DE PRODUCTION DES DECHETS BTP

12 millions de tonnes de déchets et matériaux générés sur les chantiers du BTP en 2019 dans les Hauts-de-France

9,3 millions de tonnes de déchets accueillis sur les installations spécialisées de la région

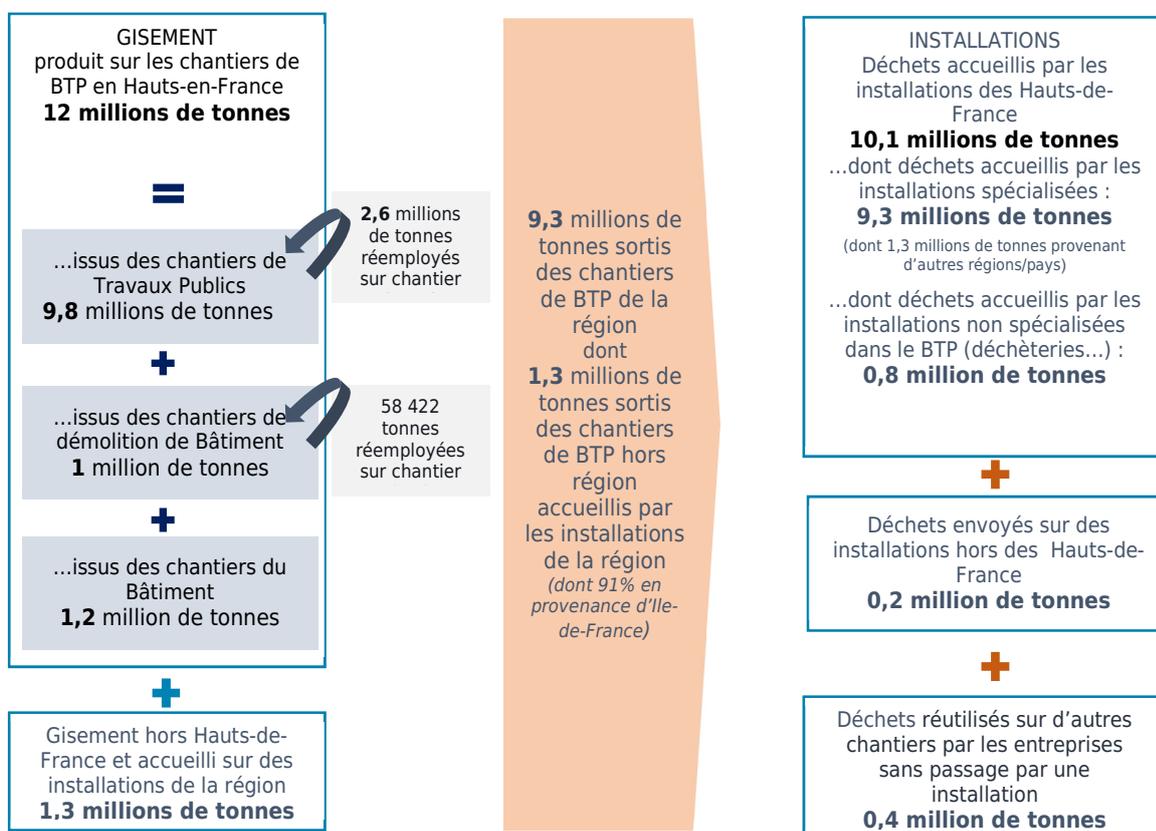
Flux de déchets et matériaux issus des chantiers dans les Hauts-de-France

Source : enquête CERC Hauts-de-France, GEREP (DREAL Hauts-de-France) – unité millions de tonnes

En 2019, 12 millions de tonnes de déchets ont été générés sur les chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics dans les Hauts-de-France. Parmi ce gisement, 82% ont été produits sur les chantiers des Travaux Publics, 8% sur les chantiers de démolition bâtiment et 10% sur chantiers de bâtiment.

Les entreprises de Travaux Publics sont parvenues à réemployer sur leurs chantiers 27% des matériaux inertes extraits.

En parallèle, 1,3 million de tonnes de déchets et matériaux générés sur chantiers en dehors de la région ont été accueillis par les installations des Hauts-de-France, principalement des terres non polluées en provenance de région Ile-de-France.



Les installations spécialisées des Hauts-de-France ont reçu 78% des déchets générés sur les chantiers de BTP (9,3 millions tonnes). Les installations non spécialisées (déchèteries de collectivités, UIOM, etc...) ont capté 0,8 million de tonnes de déchets (7,5%) en provenance du BTP.

0,4 million de tonnes ont été réutilisés sur d'autres chantiers ou projets (remblais/rehaussement de sols) sans passer par une installation.

Un volume de près de 12 millions de tonnes de déchets et matériaux issus des chantiers du BTP de la région, dont majoritairement des déchets et matériaux inertes générés sur les chantiers de Travaux Publics.

➤ **Volume de déchets et matériaux générés sur les chantiers en Hauts-de-France**

Source : enquêtes CERC, estimations CERC - Unité : milliers de tonnes

	Travaux Publics	Bâtiment (hors démolition)	Démolition du bâtiment	Ensemble BTP
Déchets et matériaux inertes	9 431 milliers de tonnes (dont 2 603 milliers de tonnes réemployés sur chantier)	377 milliers de tonnes	702 milliers de tonnes	10 509 milliers de tonnes
Déchets non inertes non dangereux	262 milliers de tonnes	581 milliers de tonnes	278 milliers de tonnes	1 120 milliers de tonnes
Déchets dangereux	72 milliers de tonnes	242 milliers de tonnes	28 milliers de tonnes	343 milliers de tonnes
TOTAL	9 765 milliers de tonnes	1 200 milliers de tonnes	1 008 milliers de tonnes	11 972 milliers de tonnes

Déchets et matériaux générés par secteur d'activité dans les Hauts-de-France

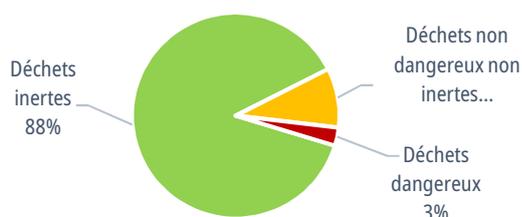
Source : enquête CERC Hauts-de-France



En Hauts-de-France, 82% des déchets et matériaux ont été générés sur les chantiers de Travaux Publics, soit près de 9,8 millions de tonnes. Les entreprises de Bâtiment spécialisées dans la démolition/déconstruction représentent 8% du volume total généré et le Bâtiment (hors démolition) 10%.

Déchets et matériaux générés par catégorie de déchets dans les Hauts-de-France

Source : enquête CERC Hauts-de-France



Les déchets et matériaux inertes issus des chantiers de Travaux Publics composent le gisement le plus important : avec plus de 9,4 millions de tonnes générés, ils constituent 79% du gisement total toute activité et tout déchet confondu.

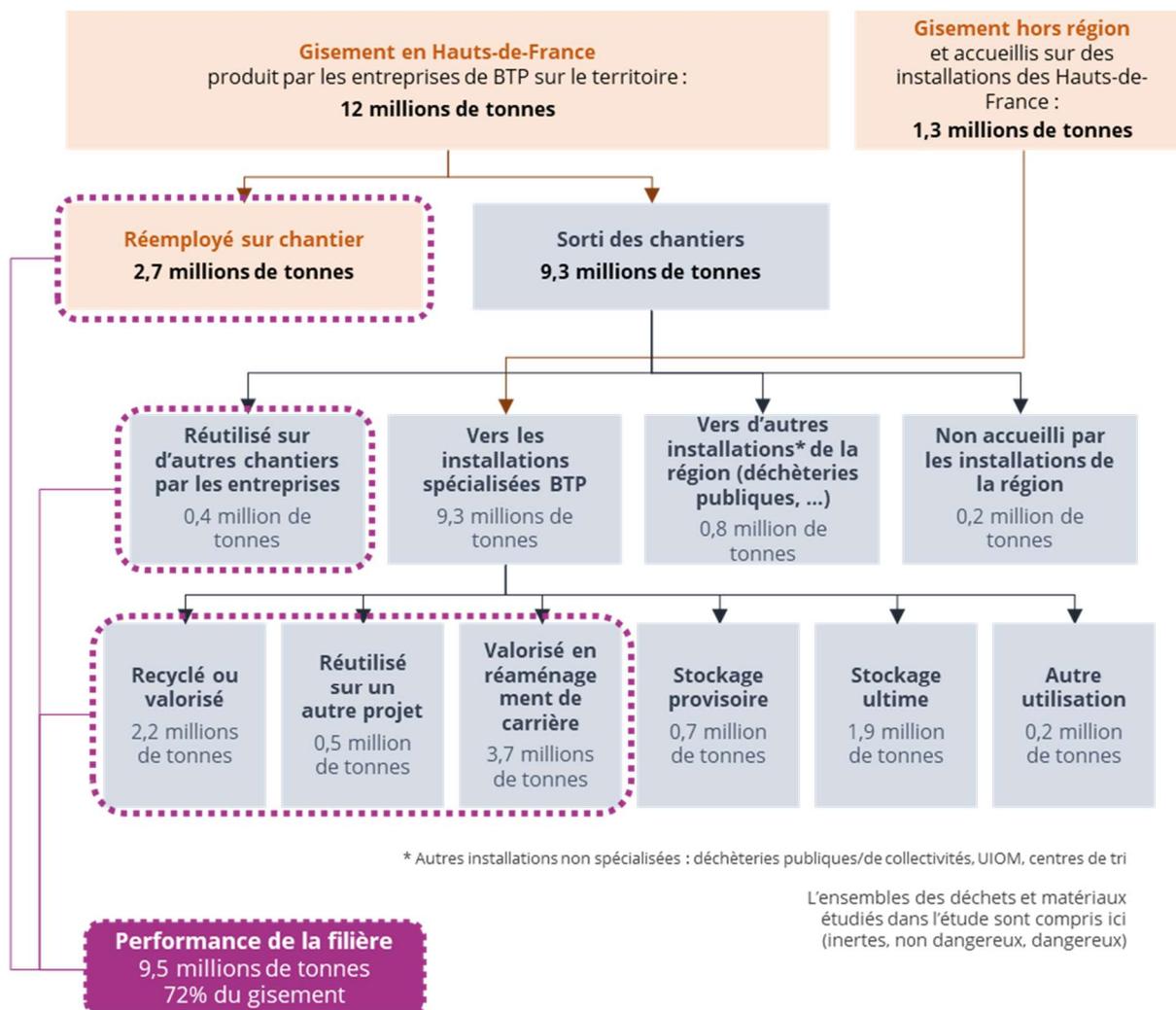
Le secteur du Bâtiment (hors démolition) produit davantage de déchets non inertes non dangereux : 52% du volume de déchets non inertes non dangereux, contre 23% pour les Travaux Publics et 25% pour la démolition de Bâtiment.

6.2 INDICATEURS DU TRAITEMENT DES DECHETS BTP

72% du gisement produit sur les chantiers de BTP réemployés, réutilisés, recyclés ou valorisés

➤ Taux de performance de la filière dans les Hauts-de-France

Source : enquête CERC Hauts-de-France, GEREP (DREAL Hauts-de-France) - unité millions de tonnes



Parmi les 12 millions de tonnes produits par les entreprises de BTP de la région, 2,7 millions ont été réemployés sur chantier. Du gisement sorti des chantiers de BTP, 0,4 million (4%) a été réutilisé sur d'autres chantiers par les entreprises.

Parmi les 10,6 millions de tonnes sortis des chantiers de BTP de la région ou produits dans les autres régions mais accueillis sur les installations de la région, 88% ont été dirigés vers les installations spécialisées de la région.

Par la suite, 70% du gisement accueilli par les installations spécialisées ont été réutilisés, recyclés valorisés ou valorisés en réaménagement de carrière, soit 6,5 millions de tonnes.

La filière des Hauts-de-France atteint 72% de performance : sur les 9,5 millions de tonnes de déchets générés ou accueillis dans la région, 6,5 millions de tonnes ont été réemployés, réutilisés, recyclés ou valorisés.

6.3 POINT SUR LA MISE EN PLACE DE LA REP PMCB EN HAUTS-DE-FRANCE

Contexte réglementaire

Région Hauts-de-France

Commission consultative Prévention Gestion des déchets- CCPGD
Le 09-03-23

La loi du n°2020-105 du février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) a prévu la mise en place d'une filière à responsabilité élargie des producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (Rep PMCB).

Principe de la rep

Les metteurs sur le marché de produits adhèrent à un éco organisme agréé par les pouvoirs publics et lui transfèrent cette obligation en échange (eco contribution) basée sur les quantités de produits.

L'éco-organisme organise alors la gestion des déchets (prise en charge, éco-conception réemploi et recyclage).

La rep concerne les particuliers et les entreprises.

Déchets concernés

Deux catégories de produits et matériaux dans le périmètre de la Rep

- Les déchets inertes (catégorie 1)
- Autres produits matériaux (catégories 2) : métal, bois, menuiseries, plâtre, plastique, membranes bitumineuses, laine de verre, laine de roche...

Catégorie 1 : minéraux

(sauf verre, laines minérales et plâtre)

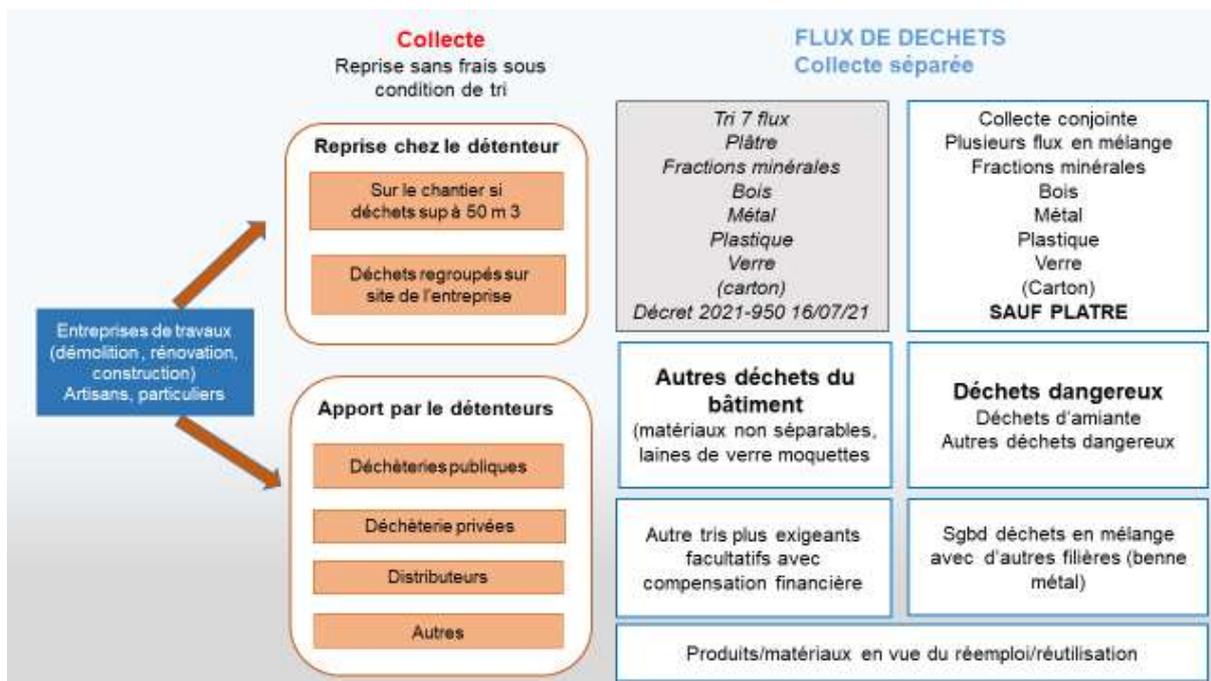
- a. Béton et mortier
- b. Chaux
- c. Pierre types calcaire, granit, grès et laves
- d. Terre cuite ou crue
- e. Ardoise
- f. Mélange bitumineux, hors membranes bitumineuses
- g. Granulat, hors béton/mortier et terre cuite
- h. Céramique
- i. Autres

Catégorie 2 : autres produits et matériaux

- a. Métal
- b. Bois
- c. Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines (avec contenant)
- d. Menuiseries comportant du verre, parois vitrées
- e. Plâtre, hors mortiers et enduits
- f. Plastique
- g. Membranes bitumineuses
- h. Laine de verre
- i. Laine de roche
- j. Produits d'origine végétale, animale, autres

Principe de collecte de la rep

Les déchets pourront être collectés soit sur site où ont lieu les chantiers ou sur des installations fixes (apport volontaire) selon le dispositif suivant :



Maillage territorial

- La distance moyenne des points de collecte : 10 kms à l'exception des zones peu denses et d'activités économiques faibles (la distance passant à 20 kms).
- Lorsque le maillage ne permet pas de respecter cette distance, il y aura une reprise directe auprès des détenteurs avec une compensation financière des coûts de transport.
- Reprise des déchets dangereux par au moins la moitié des installations incluses dans le maillage.
- Mise en place d'une zone dédiée aux matériaux du réemploi
- Capacité de collecte des installations de reprise correspondant à la quantité des déchets estimée produite dans la zone considérée.

Conditions de reprise sans frais

La reprise sans frais des déchets est conditionnée par la mise en place du tri 7 flux (Inertes, métaux, bois, plâtre, menuiseries vitrées, plastiques).

Eco organismes

Quatre eco organismes ont été agréés sur la base d'un cahier des charges :



L'organisme coordonnateur est en cours de constitution. Il sera chargé de coordonner des travaux communs aux 4 éco-organismes et répartir leurs obligations.

[Montée en charge progressive des services de la REP](#)

La REP en 2023 : des services partiels à compter du 1er mai 2023 :

- Uniquement chez les prestataires déchets partenaires de la REP bâtiments (opérateurs privés, distributeurs et déchèteries professionnelles)
- Reprise gratuite pour les déchets triés : plastique, bois, menuiseries vitrées, métal, plâtre
- Reprise des déchets inertes à moins 50 %

La possibilité de reprise gratuite en déchèteries publiques sera effective à compter du 1er janvier 2024.

Une réunion d'information entre les collectivités compétentes en gestion de déchèteries publiques et les 4 éco-organismes s'est tenue dans le lycée Jacques le Caron à Arras le 30 janvier 2023.

7 Suivi des installations de gestion des déchets faisant l'objet d'une règle de planification du volet déchets du SRADDET

7.1 ISDND - INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX

ISDND Hauts-de-France : tableau des capacités autorisées et tonnages admis en 2021 (source DREAL-Région novembre 2022)

DEPARTEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EXPLOITANT	TONNAGE ADMIS EN 2010	TONNAGE ADMIS EN 2016	TONNAGE ADMIS EN 2020	TONNAGE ADMIS EN 2021				CAPACITE ANNUELLE AUTORISEE EN 2016	CAPACITE ANNUELLE AUTORISEE (AP en vigueur) ***	Zone chaudière autorisée	Casier amiante	autres installations sur site	DATE FERMETURE PREVISIONNELLE	PROJET D'EXTENSION depuis 2017
						Total	OMR - refus déchèteries	DAE	Autre							
02 - Aisne	ALLEMANT	SUEZ	105 660	53 542	0	0				105 000	0				23/03/2029	pas d'admission depuis 2016 mutualisation avec extension de Flavigny; annulation arrêté autorisation en juin 2021 Recours au conseil d'état 2022 - FERMEE
02 - Aisne	FLAVIGNY LE GRAND	SUEZ	74 685	78 099	82 995	64 429	40 439	23 990	0	100 000	145 000	HDF Régions limitrophes	non	tri DAE, transit regroupement préparation	31/03/2036	AP2014 jusque 31-12-22 - AP 2022 extension 145 000 t/an pour 14 ans à compter de la mise en service de l'extension
02 - Aisne	HOLNON	SUEZ	10 462	0	0	0				0	0				30/06/2010	FERMEE
02 - Aisne	GRISOLLES (1)	VALOR'AISNE	47 600	8 175	67 027	66 687				80 000	80 000				08/03/2030	non
59 - Nord	CURGIES	SUEZ	25 873	5 1609	56 131	63 657	0	62 877	780	70 000	70 000		non		10/10/2035	Non
59 - Nord	LEWARDE	SUEZ	118 298	56 315	132 785	117 625	16 443	8 1275	19 907	160 000	160 000		non		30/03/2035	Non
59 - Nord	SAINTE-AMAND-LES-EAUX	SUEZ (MALAQUIN)	42 815	43 811	0	0				100 000	0				31/12/2016	FERMEE
59 - Nord	BLARINGHEM	BAUDELET	349775	477257	349315	349774				510000	400 000	Hauts-de-France, régions limitrophes et Belgique si compatible PRPGD	oui	tri, préparation de CSR, méthanisation	31/12/2049	obtenue par APA du 30/08/2020
59 - Nord	VILLERS SIRE NICOLE	SUEZ	19 554	0	0	0				0	0				30/06/2012	FERMEE
60 - Oise	BAILLEUL SUR THERAIN	VEOLIA (VALNOR)	103 459	0	0	0				0	0				31/12/2015	FERMEE
60 - Oise	MOULIN-SOUS-TOUVENT	GURDEBEKE*	0	53 111	65 008	74 324				100 000	50 000				2029	Oui APA 04/11/2021 : 2029 - 50 000t/an
60 - Oise	HARDIVILLIERS	GURDEBEKE*	0	0,433	23 513	28 461				150 000	150 000				2033	Non
60 - Oise	SAINTE MAXIMM	SUEZ	136 231	132 295	121 197	102 305	2 769	98 097	1439	200 000	200 000		non		03/12/2024	Oui - prolongation et/ou extension 200.000t
60 - Oise	LIANCOURT ST PIERRE	SUEZ	91300	60 000	101294	120 851	4 812	113 494	2 545	120 000	120 000		non		12/09/2027	Oui - prolongation et/ou extension 120.000t
60 - Oise	VILLENEUVE/VERBERIE	SUEZ	188 822	71009	0	0				120 000	0				31/12/2016	Transformé en ISDI - FERMEE
60 - Oise	CREPY EN VALOIS	SUEZ	0	50 000	45 446	69 983	6 836	59 155	3 992	120 000	120 000		non		21/06/2025	Non - mutualisation des capacités avec LSP et STMax
62 - Pas-de-Calais	DANNES	SUEZ	70 946	60 638	75 932	108 270	23 685	84 424	151	120 000	120 000		non		15/01/2027	Oui - Prolongation de durée de vie
62 - Pas-de-Calais	HERSIN-COUPIGNY	SUEZ	455 536	297 172	397 736	402 681	11 263	36 174	29 704	500 000	500 000		oui		31/12/2047	Non
62 - Pas-de-Calais	BIMONT	PAPREC	48 310	46 377	59 990	59 254	25 169	34 085		60 000	60 000	62 pour DMA 62-80-59 pour DAE		valo biogaz	22/06/2043	obtenue par AP du 22/06/2018
62 - Pas-de-Calais	EVIN MALMAISON	AMBRE (RAMERY)	0	0	69 927	70 990			70 990	75 000	75 000				2027	Non - Autorisation d'augmentation ponctuelle des tonnages admis en 2019
62 - Pas-de-Calais	SAINTE MARIE KEROUÉ	OPALE ENVIRONNEMENT	60 000	59 893	59 999	50 000	14 596	6 057	29 347	60 000	50 000	Pas-de-Calais - Nord - Somme	non	Déchèterie - réception inertes - moteur	2032	obtenue par APA du 18/07/2018 60 000 t/an jusque fin 2020 50 000 t/an de 2021 à 2032
80 - Somme	BOVES	VEOLIA (SECODE)	195 558	212 443	200 000	199 995				200 000	200 000	ISDND 160 000 t du 80 + 40 KT dépts limitrophes au 80 ISDI 50 000 t gravats + Fibrociment (amiante)	Oui en ISDI au bénéfice de l'antériorité	PF Bois PF compo stage PF dépalettisation PF déconditionnement PF de transit PF valorisation biogaz Station d'Épuration	2030	Oui dossier prolongation - dépôt envisagé 2023 : - Pôle Valorisation Organique pour Biodéchets, Déchets verts et Bois - Pôle Valorisation matière pour Cs et Tri 5 flux - Pôle Valorisation énergétique pour préparation de CSR - Pôle Enfouissement pour gestion des ultimes : Ultimes + Amiante + sédiments + inertes
80 - Somme	LIHONS	GURDEBEKE*	98 808	54 260	51979	61 374				90 000	90 000				2026	Non
80 - Somme	NURLU	COVED	6925134	67373632	7021109	71817,458	34416,51	36406,88	994,78	72000	72000	Picardie + départ limit do nt Somme 11,000t+36,000t (air limit 59-62-02)	800t/an (2019)	tri CS; tri DAE; compostage; valo biogaz	2025	APC 2017: 82,000t - APC 2018: 77,000t -Oui dossier prolongation déposé 2019 prolongation de 20 ans - 60 000t/an + 5000t/an amiante - chaudière HDF + traitement terres pol; méthanisation; prépa CSR; tri écomobilier; stockage bois broyé
80 - Somme	MONS BOUBERT	SUEZ	33 270	20 888	0	0				60 000	0				2039	FERMEE
80 - Somme	DOMQUEUR	SUEZ	58 980	0	0	0				0	0				30/06/2012	FERMEE
80 - Somme	THIEULLOY L'ABBAYE	TRNOVAL	28483,91	34370,33	29536	34646	23876	10770	43,64	30000	45 000	80 / 76 / 60	OUI	COMPOSTAGE DECHETS VERTS ZONE TRANSIT BOIS STOCKAGE INERTES	2026 - 2031	APA 10/09/21: 45 000 t/an ; 2031
TOTAL			2 405 193	2 062 248	2 060 021	2 117 123				3 202 000	2 707 000					

* information non mise à jour par exploitant

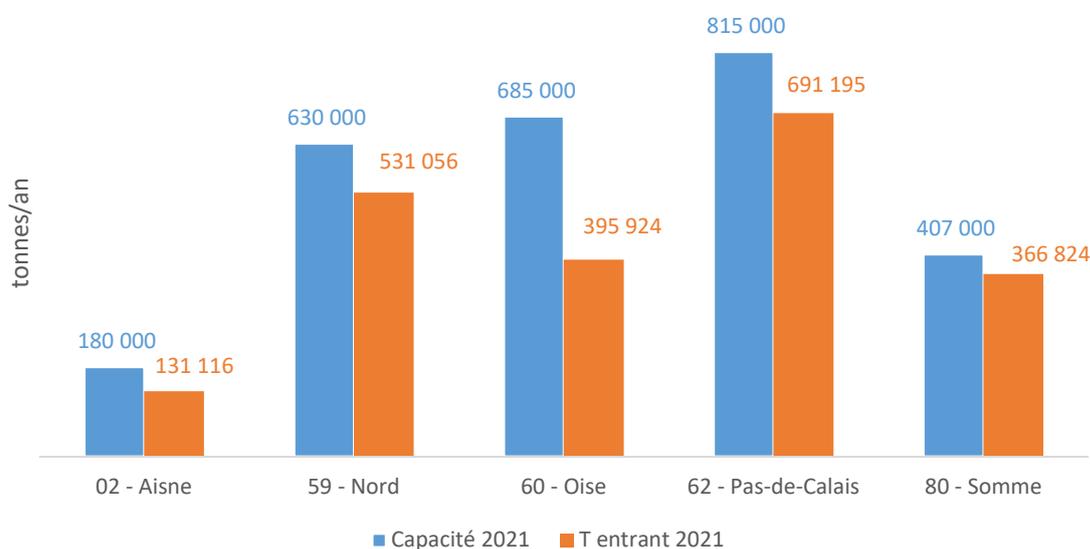
Région Hauts-de-France

Commission consultative Prévention Gestion des déchets- CCPGD

Le 09-03-23

En 2021, 19 ISDND sont opérationnelles pour **une capacité réglementaire de 2 719 000 tonnes** et **2 117 123 tonnes admises**.

Capacité et tonnage entrant en 2021



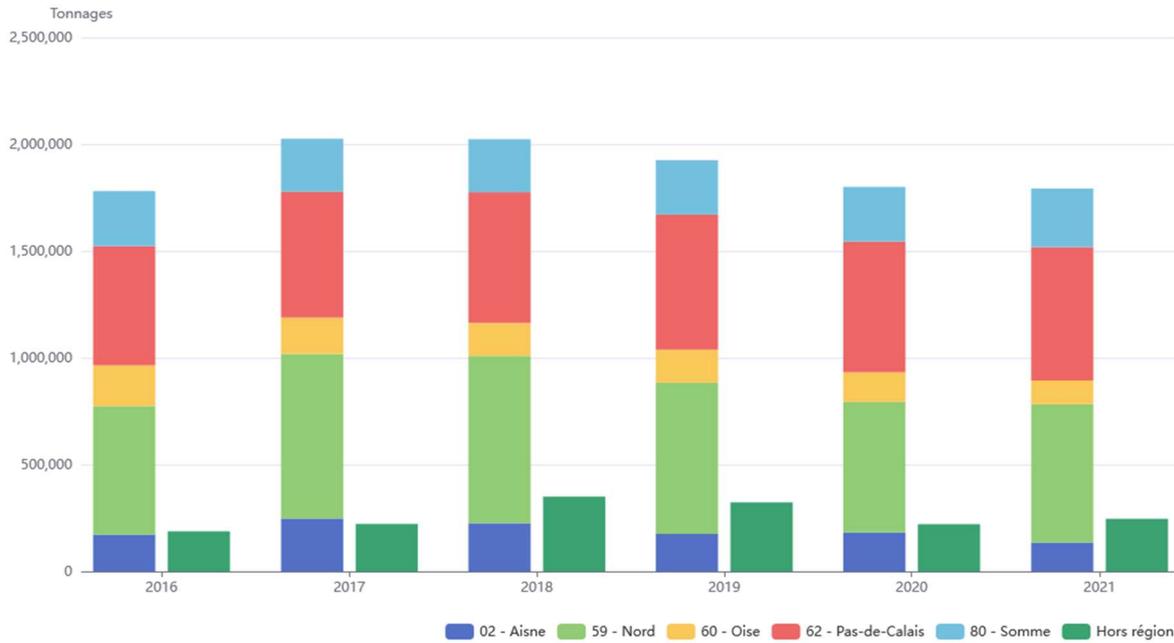
Source DREAL- Région

- **Origine des tonnages admis** dans les ISDND Hauts-de-France : des déchets provenant des Hauts-de-France à plus de 85%

	2 010	2 012	2 014	2 016	2 018	2 020
Hauts-de-France	1 690 285	1 078 653	1 799 987	1 962 915	2 035 062	1 847 kt
Grand Est	2 kt	33 kt	7 kt	0 kt	10 kt	6 kt
Ile-de-France	43 kt	78 kt	137 kt	186 kt	325 kt	227 kt
Normandie	44 kt	12 kt	33 kt	5 kt	1 kt	1 kt
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0 kt	5 kt				
NP	1 029 kt	1 403 kt	111 kt	44 kt	41 kt	0 kt
à creuser						33 kt
Total import	1 118 kt	1 526 kt	288 kt	235 kt	377 kt	271 kt
Total réceptionné	2 808 kt	2 605 kt	2 088 kt	2 197 kt	2 412 kt	2 118 kt
Part des imports	40%	59%	14%	11%	16%	13%

Source SINOE-IREP

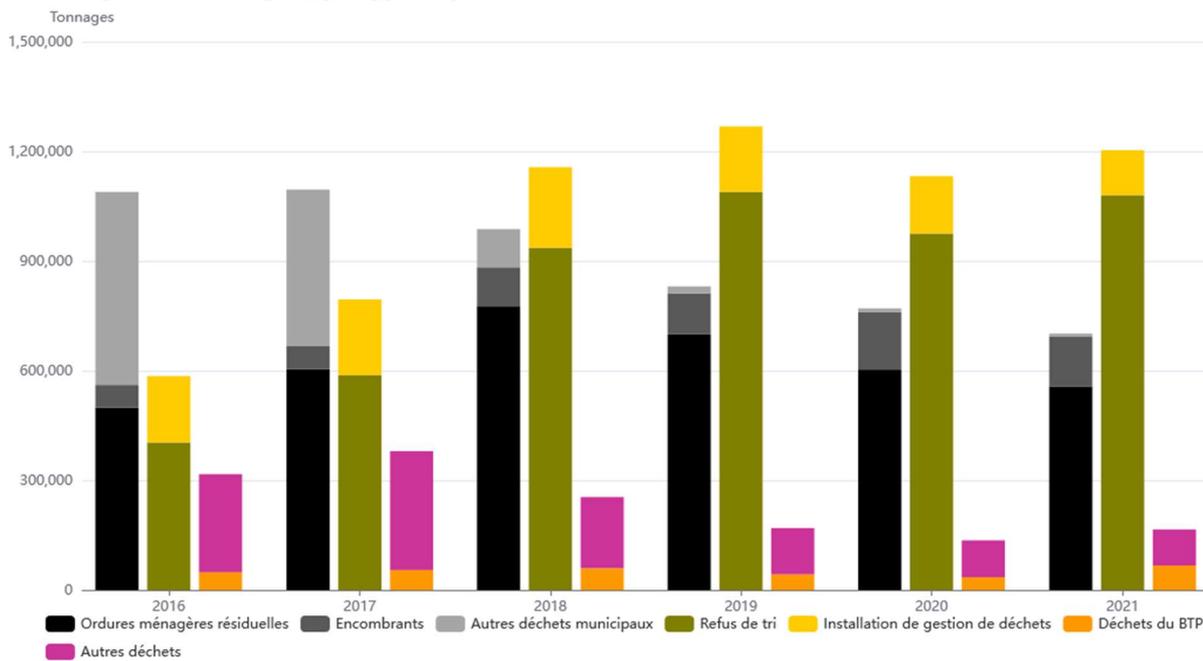
ISDND : Tonnage enfoui en région, par département d'origine



Source GEREP

- **Nature des déchets admis** : des DMA en baisse et des DAE en hausse

ISDND : Tonnage enfoui en région, par type de producteur



Source GEREP * tonnages issus des centres de tri correspondent aux DAE du tableau général p38

Sont **exclus** : les déchets inertes et déchets dangereux.

- **Evolution des capacités annuelles autorisées entre 2016 et 2021** : une réduction de 495.000 tonnes

Région Hauts-de-France

Commission consultative Prévention Gestion des déchets- CCPGD

Le 09-03-23

- **Evolution des tonnages admis entre 2016 et 2020** : des tonnages équivalents mais une tendance à la baisse constatée entre 2018- 2019 qui ne se confirme pas

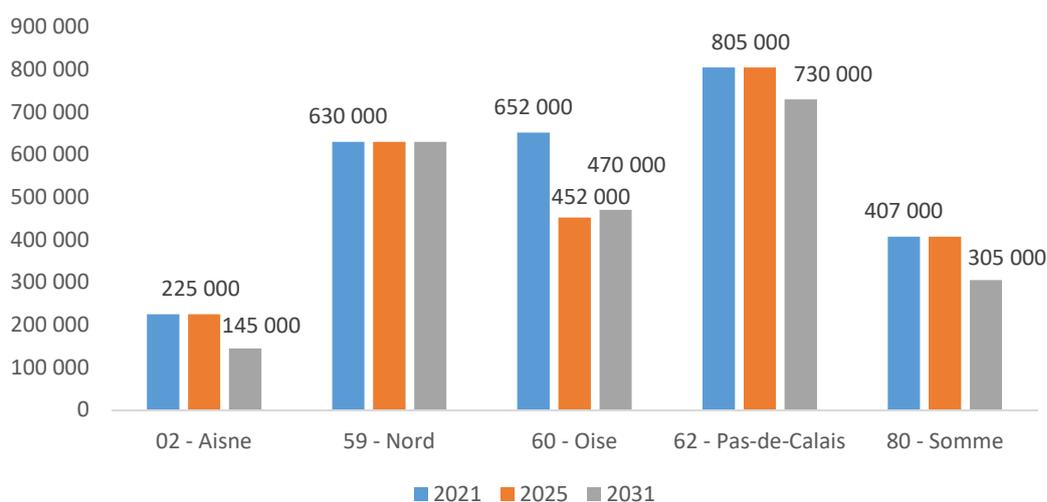
TONNAGE ADMIS EN 2010	TONNAGE ADMIS EN 2016	TONNAGE ADMIS EN 2017*	TONNAGE ADMIS EN 2018*	TONNAGE ADMIS EN 2019**	TONNAGE ADMIS EN 2020	TONNAGE ADMIS EN 2021	CAPACITE ANNUELLE AUTORISEE EN 2016	CAPACITE ANNUELLE AUTORISEE (AP en vigueur) ***
				Total	Total	Total		
2 405 193	2 062 248	2 274 087	2 496 245	2 333 969	2 060 021	2 117 123	3 214 000	2 719 000

Source DREAL- Région

- **Evolution des capacités annuelles autorisées d'ici à 2031** : 8 ISDND ont des capacités autorisées au-delà de 2031. En prenant en compte les demandes d'extension de capacités déposées ou en prévision, les capacités annuelles se réduisent mais avec une ampleur insuffisante.

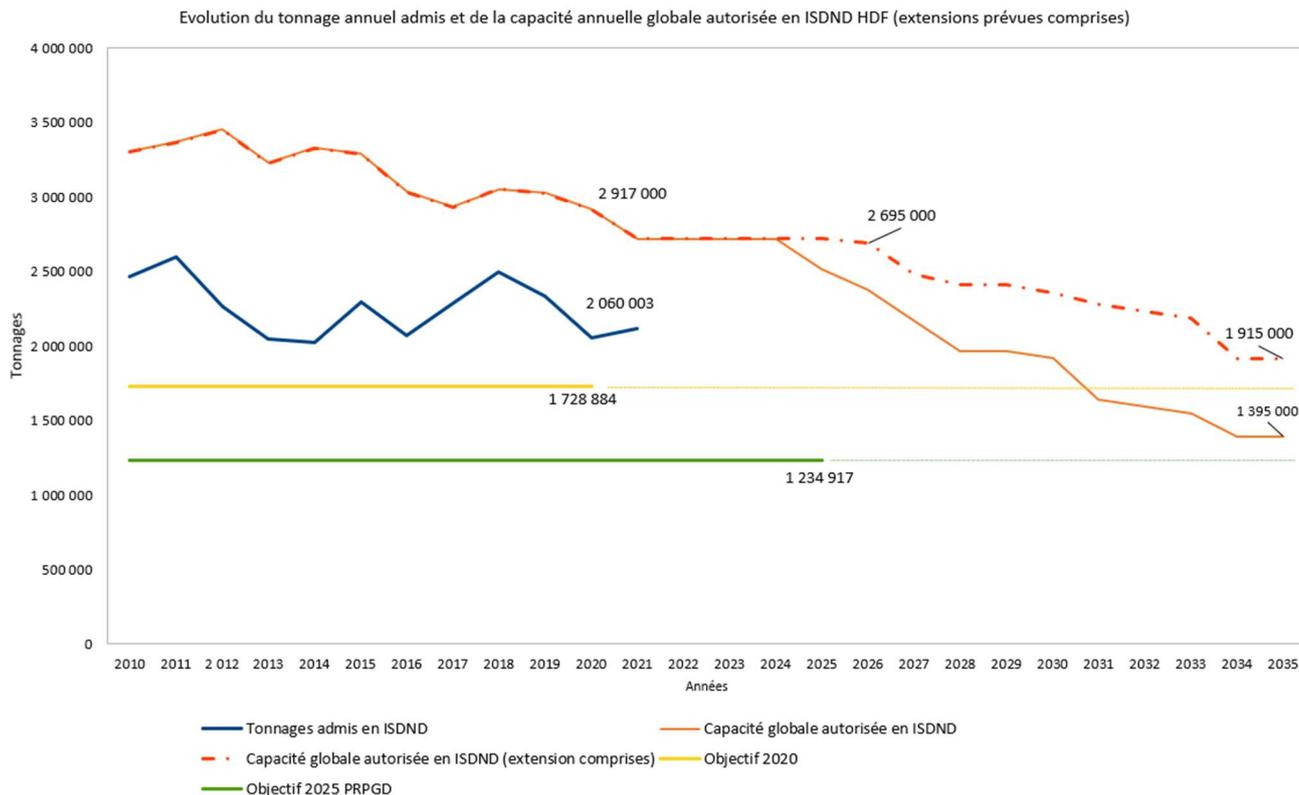
2021	2025	2031
2 717 000 t/an	2 540 000 t/an	2 280 000 t/an

Evolution des capacités des ISDND par département (avec extensions)



Evolution des capacités ISDND par département et avec extension prévisionnelles (source : données DREAL- Région HdF)

- **Analyse de l'évolution des ISDND par rapport aux objectifs des lois TECV et AGEC et du volet déchets du SRADDET**



source DREAL - Région HdF novembre 2022

Le graphique ci-dessus met en évidence une réduction des capacités annuelles autorisées depuis 2016; toutefois celle-ci reste inférieure aux objectifs du PRPGD. La dégressivité des capacités régionales des ISDND n'avance pas en cohérence avec les objectifs fixés de limitation du stockage. Les efforts pour réduire les capacités de stockage doivent se poursuivre.

Bien que les tonnages entrants soient inférieurs aux capacités autorisées, l'objectif de stockage de 1,7 millions de tonnes en 2020 n'a pas été atteint. Près de 400 000 tonnes auraient dû être détournées du stockage.

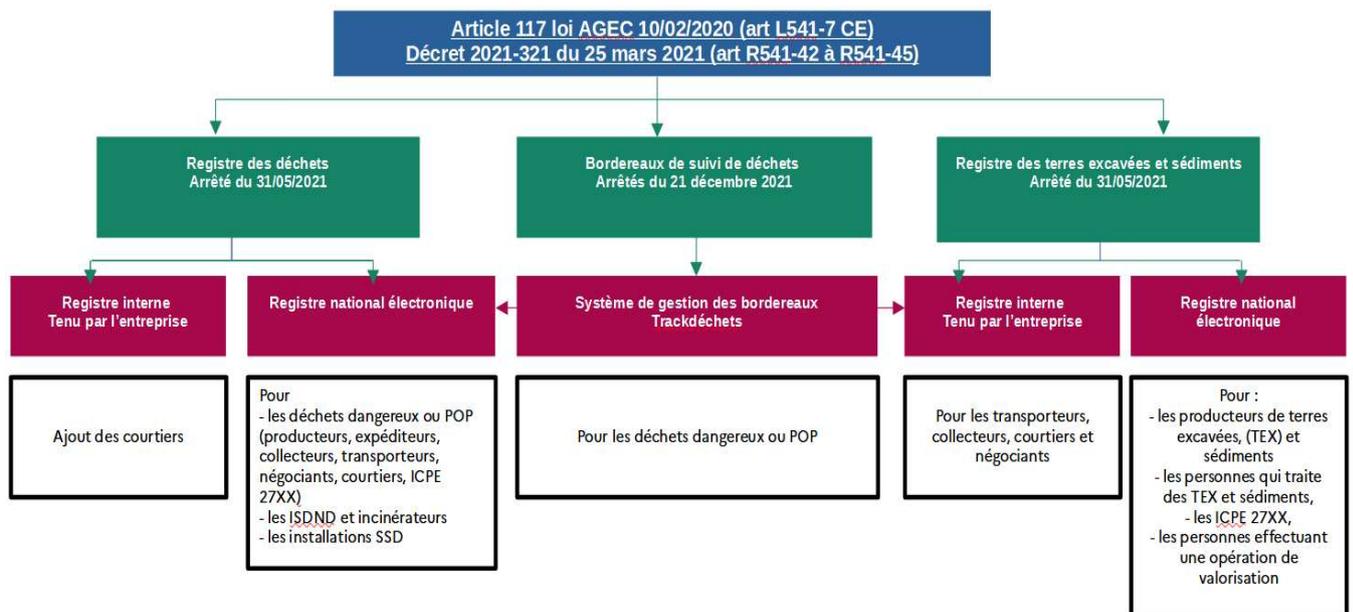
Des actions doivent être renforcées pour réduire l'enfouissement afin de prendre en compte la nouvelle exigence réglementaire sur :

- les DMA (limite à 10% de stockage en 2035)
- les 70% de valorisation énergétique pour les DNDNI ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière et organique en 2025.
- **Le contexte règlementaire est favorable à la baisse des admissions de déchets en ISDND:**
 - L541-2-1 du CE : Justification du respect du tri
 - L541-25-2 du CE : interdiction d'élimination des déchets collectés séparément en vue d'une valorisation (déjà interdit par l'arrêté ministériel de prescription générales applicable aux ISDND du 15 février 2016)
 - L541-30 -3 : Contrôle vidéo des déchets déchargés en ISDND et en installation d'incinération
 - L541-1 du CE : Déchets interdits d'enfouissement (Seuils R541-48-3)

Interdiction de mise en décharge de contenu de benne constitué de plus de (% en masse)

Date d'application	Seuil % en masse	Type de déchet	Catégorie de déchet
1 ^{er} janvier 2022	30%	Métal ou plastique ou verre ou bois ou fraction minérale inerte (béton, briques, tuiles et céramiques, pierres)	Tous déchets concernés sauf OMR (et donc dont encombrants, déchets collectés en déchetterie)
1 ^{er} janvier 2022	50%	Papier/carton ou plâtre ou biodéchets	
1 ^{er} janvier 2024	30%	Biodéchets	
1 ^{er} janvier 2025	30%	Textiles	
1 ^{er} janvier 2025	70%	Tous les types de déchets ci-dessus en masse cumulée	
1 ^{er} janvier 2028	50%	Tous les types de déchets ci-dessus en masse cumulée	
1 ^{er} janvier 2025	65%	Biodéchets + déchets REP, en masse cumulée	OMR (sauf encombrants, déchets collectés en déchetterie qui sont concernés par les lignes précédentes)
1 ^{er} janvier 2030	60%	Biodéchets + déchets REP, en masse cumulée	

- L541-7 du CE : Traçabilité par registre électronique centralisé (RNDTS) pour les ISDND et les incinérateurs (applicable en 2022 – mise en application décalée au 1^{er} mai 2023)



▪ **Besoins exprimés et pistes de travail à engager en 2023**

- Une réflexion sur le maintien d'un équilibre territorial des installations de traitement et d'élimination dans un contexte de surcapacités autorisées dans la durée en particulier pour les 2 plus grosses ISDND des Hauts de France.
- Une réflexion sur les demandes de prolongation d'exploitation des ISDND dont l'échéance intervient après l'échéance du SRADDET (2031).
- Dans l'objectif de réduire les quantités admises en ISDND et donc d'augmenter les quantités de déchets valorisés, une réflexion sur un appui aux producteurs de déchets d'activités économiques concernés par des obligations de tri à la source et de collecte séparée en vue

d'une valorisation, en particulier pour ce qui concerne les déchets dont les caractéristiques ne permettent pas d'être admissibles en filière de recyclage. Par exemple avec la mise en place d'un inventaire actualisé des flux de déchets d'activités économiques concernés par des obligations de tri à la source et de collecte séparée explicitant leur typologie (composition et caractéristique) en lien avec un inventaire des filières de préparation en vue de la valorisation et de valorisation par typologie de déchets disponibles sur la région accessible à tous les producteurs de déchets d'activité économiques.

- Une traçabilité renforcée des flux gérés par les intermédiaires entre le producteur initial et le traitement final, en particulier les installations de tri, transit, regroupement de déchets.

7.2 CVE : CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

La région Hauts-de-France compte 9 Centres de Valorisation Energétique.

→ **La capacité annuelle** autorisée reste stable par rapport à 2022 avec 1 290 110 t /an autorisées.

Deux installations peuvent accueillir des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : Douchy les mines et Noyelles sous Lens toutes les deux en co-incinération.

Les changements portent sur les sociétés exploitantes :

- Paprec exploite désormais 5 CVE en Hauts-de-France : Maubeuge, Saint Saulve, Douchy les mines, Dunkerque et Noyelles sous Lens.
- Idex exploite également le CVE de Villers Saint Paul.

→ **Les flux incinérés** restent stables par rapport à 2019 avec 1 222 236 tonnes en 2020.

- 97 % du tonnage des déchets incinérés proviennent des Hauts-de-France (33 000 tonnes provenant d'autres régions).
- Les 9 cve ont tous des performances énergétiques supérieures à 65 % (ce qui classe les installations au niveau valorisation dans la hiérarchie des déchets non dangereux).

Tonnages ANNUELS incinérés en Hauts-de-France :

Nom	DPT	DMA acceptés	DAE acceptés	Capacité réglementaire t/an	Tonnages traités en 2019	Tonnages traités en 2020
CVE Maubeuge	59	Oui	Oui	92 360	87 736	86 745
CVE Antarés	59	Oui		350 000	349 787	357 709
CVE Dunkerque	59	Oui		86 000	86 275	86 500
CVE de Douchy-les-mines	59	Oui	Oui	120 000	97 134	93 300
CVE de Saint Saulve - Ecovalor	59	Oui	Oui	132 000	123 333	126 137
CVE Flamoval	62	Oui	Oui	100 000	96 596	96 825
CVE de Labeuvrière	62	Oui	Oui	120 000	87 545	88 132

CVE de Villers Saint Paul	60	Oui	Oui	173 250	179 775	184 454
CVE de Noyelles-Sous-Lens	62	Oui	Oui	109 000	94 369	102 434
TOTAL				1 282 110	1 202 550	1 222 236

En 2020, on observe qu'il n'y a pas de capacités résiduelles disponibles (vide de four).

Récupération énergétique

L'incinération permet de produire de l'énergie récupérée par l'intermédiaire d'une chaudière et transmise à un fluide (eau surchauffée ou vapeur). Cette énergie peut être utilisée pour chauffer des locaux. A haute pression, la vapeur permet également de produire de l'électricité. La cogénération présente sur certaines unités consiste à faire de la valorisation thermique et de la valorisation énergétique.

En 2020 :

- 226 720 Mwh de chaleur ont été vendus sur les réseaux de chaleur alimentant logements, bureaux, hôpitaux ou industries produits par 7 Cve
- 423 474 Mwh électrique réinjectés sur le réseau électrique par 9 Cve

7.3 CSR : COMBUSTIBLE SOLIDE DE RECUPERATION

Un combustible solide de récupération est un déchet non dangereux solide composé de déchets qui ont été triés de manière à en extraire la fraction valorisable sous forme de matière dans les conditions technico économiques du moment. Un CSR est préparé pour être utilisé comme combustible dans une chaudière.

On distingue 2 qualités de CSR qui vont conditionner leur usage :

- Les CSR de haute qualité dite qualité cimentière avec un PCI supérieur 18 MJ/KG et une teneur en chlore inférieure à 0,5 %.
- Les CSR de bonne qualité destinées à des chaudières dédiées avec un PCI compris entre 12 et 18 Mj/kg et une teneur en chlore inférieure à 1,5 %.

Les CSR peuvent être utilisés dans des chaudières dédiées en remplacement des chaudières fonctionnant aux énergies fossiles. Elles alimentent de préférence des industriels ou des réseaux de chaleur. Une nouvelle rubrique ICPE 2971 a été créée pour ce type de chaudières.

Le CSR est dédié à la valorisation énergétique selon différents usages

- L'incinération dans des unités dédiées pour la production d'électricité et/ou de chaleur
- La co incinération en cimenteries ou chaudières

7.3.1 Valorisation énergétique en Cimenterie

Les cimenteries mettent en œuvre plusieurs leviers pour réduire leur empreinte carbone. Plusieurs axes d'amélioration sont couramment déployés, dont le remplacement progressif des combustibles fossiles par des combustibles de substitution. Parmi ces combustibles alternatifs, les combustibles solides de récupération (ou CSR).

Issus du traitement industriel de déchets solides non valorisés, les CSR sont doublement valorisés en cimenterie : non seulement ils produisent la chaleur nécessaire à la fabrication du ciment, mais les cendres issues de leur combustion sont directement intégrées dans la composition du clinker.

En 2020, la cimenterie de Lumbres a valorisé 15 000 tonnes de CSR ;

7.3.2 Les unités de préparation de Combustibles Solides de Récupération

Produire du CSR nécessite une unité (ou chaîne de tri) de préparation spécifique. Cette installation a pour fonction d'extraire du déchet la fraction combustible en écartant les matières valorisables et les matières incompatibles à la filière, de la concentrer pour obtenir un contenu énergétique important (au moins 1,5 fois plus important que les déchets ménagers), de la stabiliser, de la préparer selon la dimension conforme au cahier des charges du consommateur (granulation) et de la conditionner pour le transport vers l'exutoire de valorisation. La qualité du CSR souhaitée sera différente en fonction de l'exutoire de valorisation envisagé.

Depuis 2016, la rubrique 2971 de la réglementation ICPE fournit un cadre réglementaire à la préparation des CSR (par arrêté du 23 mai 2016). Ainsi, les propriétés suivantes doivent être remplies :

- un CSR répond à un cahier des charges qui fixe les exigences spécifiques définies par un client
- le CSR est préparé à partir de déchets non dangereux ;
- le CSR a fait l'objet d'un tri dans les meilleures conditions technico-économiques disponibles des matières indésirables à la combustion, notamment les métaux ferreux et non ferreux ainsi que les inertes ;

Un lot de CSR est homogène : ses caractéristiques sont stables dans le temps

- le PCI sur CSR brut est supérieur ou égal à 12 000 kJ/kg ;
- les teneurs en chacun des composés suivants ne sont pas dépassées :

- . Mercure (Hg) : 3 mg/kg de matière sèche,
- . Chlore (Cl) : 15 000 mg/kg de matière sèche,
- . Brome (Br) : 15 000 mg/kg de matière sèche,
- . Total des halogénés (brome, chlore,

Dans les Hauts-de-France, quatre unités industrielles produisent du CSR :

Département	Ville	Nom du site	MOA	Tonnage produit de CSR
Nord	Blaringhem	Centre de préparation matières (CPM) et fabrication de CSR	BAUDELET	5 000
Pas-de-Calais	Evin Malmaison	TVME	SYMEVAD*	12 000
Pas-de-Calais	Calais	Centre de tri Calais	OPALE ENVIRONNEMENT (Séché)	12 000
Somme	Amiens		Amiens Metropole	19 000

*Unité de Traitement Mécano-Biologique sur OMR avec production de CSR intégrée

Les débouchés des CSR en Hauts-de-France sont pour l'essentiel les cimenteries et les producteurs de chaux.

7.4 INSTALLATION DE GESTION DES DECHETS ORGANIQUES ISSUS DES DMA

7.4.1 Plateformes de compostage acceptant des déchets issus des DMA

La région compte 59 plateformes de compostage pour une capacité réglementaire de 1 215 820 t/an. 7 d'entre elles ont une autorisation SPA3 (sous-produits animaux de catégorie 3) pouvant accueillir des déchets alimentaires :

La région compte également une unité de tri-compostage mécano-biologique gérée par la SMAV 62 Arras.

7.4.2 Unités de méthanisation acceptant des DMA

Deux unités de production de **biogaz à partir de déchet ménagers** triés fonctionnent en région

- CVO de la MEL Sequedin
- CVO du SEVADEC Calais.

La région compte également 2 unités de **traitement Mécano biologique**

- IDEX Amiens
- SYMEVAD Hénin Beaumont

La région compte 129 **unités de méthanisation hors DMA** en fonctionnement et 23 en construction.

7.5 EVOLUTION DES CENTRES DE TRI DMA DANS LE CONTEXTE DE LA GENERALISATION DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

La généralisation de l'extension des consignes de tri bouleversera la carte des centres de tri implantés en région. En 2021 la région comptait 22 centres de tri dont 3 étaient en extension de consignes de tri.

La gestion de l'extension des consignes de tri impose la création d'unités de grande capacité concernant par conséquent une population importante et nécessitant le partenariat entre collectivités compétentes.

7.5.1 Centres de tri en extension de consignes de tri en Région Hauts-de-France

Les centres de tri en fonctionnement ou en cours de modernisation/construction dans le cadre du passage aux extensions des consignes de tri

- SMDO
- Valor'Aisne (phase d'adaptation)
- VEOLIA à Boves
- PAPREC à Harnes

7.5.2 Centres de tri en Extension de consignes de tri en projet

- MEL Centre de tri de Loos et Centre de tri de Sequedin
- SYMEVAD
- SIAVED
- SEVADEC
- CU Dunkerque



8 Liste des installations de gestion des déchets autorisées, enregistrées ou ayant un récépissé de déclaration depuis le rapport annuel de suivi 2021

La liste des projets d'installations ayant fait l'objet d'un dépôt officiel auprès des services de l'Etat figurant au point 1-13 du PRPGD a été mise à jour au 31 décembre 2022. Elle n'intègre pas les informations relatives aux ISDND qui sont traitées dans la partie 7 du présent document.

RECENSEMENT PROJETS décembre 2020 - décembre 2022 hors ISDND - source DREAL Hauts de France						
Opération	Département	Type d'installation	Nature du projet	Maître d'ouvrage	Commune	Point sur la procédure au 31/12/2022
	59	Tri/traitement	Régularisation	HAINAUT RECYCLAGE	Somain	Projet d'AP
Collecte et tri	59	Tri/ Traitement	Régularisation	TVD	Fresnes sur Escaut	APA 23/09/2022
	59	Centre de tri	Création	SIAVED	Douchy les Mines	Consultation du public en cours du 06/03/2023 au 03/04/2023
	62	Tri/ Traitement	Extension	Vanheede	Billy Berclau	consultation terminée, projet d'AP
	62	Déchetterie		SMAV	Avesnes le comte	APE 04/04/2022
	62	Déchetterie	Création	CALL	Souchez	consultation en cours
	59	Déchetterie	Modification	déchetterie	Mortagne du Nord	APE 25/02/2022
	59	Déchetterie	Modification	déchetterie	Denain	APE 25/02/2022
	80	plateforme de tri	Extension	GURDEBEKE	Lihons	APC signé en 2021 (instruction finie)
	80	Méthanisation	Création	Agri Energie 80	Montdidier	APE 19/02/2021
	80	Méthanisation	Création	Sanamethan	Vraignes en Vermandois	APE 19/03/2021
	80	Compostage	Création	SAS Bioval Environnement	Villers-Faucon	APE 21/01/2021
Recyclage et valorisation	80	Méthanisation	Création	BIOENERGIE CENTULOISE	Saint-Riquier	APE 11/03/2021

	80	Méthanisation	Création	VIMAGRI ENERGIE	Meneslies	APE 15/03/2021
	80	Méthanisation	Création	LA FORET	Ailly sur Somme	APE 28/10/2021
	80	Méthanisation	Création	BOIS BLEU ENERGIE	AIRAINES	DDE déposé le 06/02/2023 – phase consultation
	80	Méthanisation	Création	baie de somme terre energie	Brutelle	DDE déposé le 08/07/2022 – phase consultation
	80	Méthanisation	Création	VERT ENERGIE	Nampont	DDE déposé le 03/06/2022 – phase consultation
	62	Méthanisation	Création	Biogaz du ternois		APE 28/12/2022
	62	Méthanisation	Création	UNITERR	Graincourt les Pas	APE 01/06/2022
	62	Méthanisation	Extension	Ternois METHAGRI	Framecourt	Projet d'APC
	59	Traitement de DASRI	Extension	Cosmolys	Avelin	Augmentation de capacité ; APC du 01 04 2022
	59	Tri transit traitement de terres polluées	Extension	OGD (Ortec Générale de dépollution)	Santes	Phase d'examen de la procédure AEU Consultation du public du 15/03/23 au 15/04/23
	59	Tri transit traitement de terres polluées	Extension	Verdipole	Santes	AP du 07/10/2022
	59	Traitement et valorisation d'emballages industriels usagés	Création	NCG France	Hordain	Projet d'AP
	62	Production de CSR		N+P Recycling	Isbergues	APA 24/10/2022
	60	Revalorisation déchets de plâtre	Création	Ritleng Revalorisations	Auneuil	Recevabilité : 27/01/2023
Elimination	62	ISDI		STB	Corbehem	APE 09/01/2023
	62	ISDI		SOTRAIX	Vimy	APE 17/01/2023
	59	Transit de déchets non dangereux inertes	Extension	Vermeulen Matériaux	Hem	Projet d'arrêté enregistrement